



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Première Commission

3^e séance

Lundi 7 octobre 2013, à 10 heures

New York

Président : M. Dabbashi (Libye)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclarations d'ouverture

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission à la présente session. J'aimerais avant toute chose remercier la Première Commission de m'avoir élu à la présidence de la Commission. J'assure les membres que je ferai le maximum pour conduire les travaux de la Commission aussi efficacement que possible. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Commission à toutes les délégations. C'est avec grand plaisir que je vois dans l'auditoire un grand nombre de visages amis et de visages bien connus.

Je suis tout à fait certain que nous comprenons tous l'extrême importance que revêtent pour la paix et la sécurité internationales les questions de l'ordre du jour dont la Première Commission est saisie. Nous sommes tous bien conscients de l'importance que revêtent nos efforts communs et notre coopération pour la tâche qui nous a été confiée dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale et pour la création d'un monde plus pacifique et prospère pour nous-mêmes, ainsi que pour nos enfants et les générations à venir.

La présente session est l'occasion une fois de plus de nous atteler aux questions de désarmement et de

sécurité internationale et nous devons en tirer le meilleur parti possible. Les armes de destruction massive sont, de façon générale, la plus grave menace qui pèse sur l'humanité et son avenir. C'est la raison pour laquelle nous devons travailler de concert, et saisir l'occasion que nous offre toute initiative susceptible de nous aider à éliminer la menace des armes de destruction massive ou à tout le moins, de nous permettre de la réduire. Je considère que le climat politique international actuel se prête particulièrement bien à de nouveaux progrès sur la question de l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. À la fin du mois d'août, en effet, le groupe de travail à composition non limitée a terminé à Genève son processus d'élaboration de propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire; ici, à New York, l'Assemblée générale a tenu sa première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, à l'initiative du Mouvement des pays non alignés.

Concernant la question des armes chimiques en Syrie, l'accord conclu nous offre une excellente chance de nous atteler à la question de l'élimination des armes nucléaires au Moyen-Orient de façon plus sérieuse et plus approfondie. Nous devons aborder cette question de façon à servir globalement la paix et la sécurité internationales. Je pense qu'il n'est pas de meilleur moment qu'actuellement pour tenir la conférence spéciale visant à faire du Moyen-Orient une

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50250(F)



Document adapté

Merci de recycler



zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive, conférence repoussée depuis bien trop longtemps. De mon point de vue, notre incapacité prolongée de tenir cette conférence ne peut qu'avoir des incidences négatives sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, compte tenu, en particulier, du retard accusé dans la mise en œuvre du programme de travail et de l'ordre du jour pour l'après-2010.

Dans le domaine des armes classiques, un pas énorme a été franchi en avril dernier sous la forme du Traité sur le commerce des armes, qui a été signé par 113 États. Moyennant la ratification, la reconnaissance, l'approbation ou l'adhésion espérées de 50 États, le Traité entrera en vigueur. La résolution 2117 (2013) récemment adoptée par le Conseil de sécurité, première à porter spécifiquement sur les armes légères et de petit calibre, constitue un acquis particulièrement appréciable dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, menacées par la diffusion des armes légères et de petit calibre, particulièrement en Afrique.

Nous avons encore beaucoup de travail devant nous en ce qui concerne les questions relatives à Internet et à l'espace, et la Commission doit poursuivre ses efforts pour sécuriser ces deux domaines.

D'immenses défis nous attendent. Ils ne peuvent être relevés par des pays isolés ou même par de petits groupes de pays, quelle qu'en soit la taille. Ce sont des enjeux face auxquels la coopération de tous les pays est nécessaire, dans un respect et une confiance mutuels, et moyennant la volonté politique requise de chaque dirigeant. Nous devons tous assumer cette responsabilité si nous voulons faire face aux défis et aux dangers qui nous menacent. Nous devons faire preuve de souplesse et être prêts à faire la moitié du chemin. Pour pouvoir obtenir des progrès véritables, nous devons trouver un terrain d'entente et des paramètres sur lesquels fonder nos accords. Le Président et le Bureau se tiennent prêts à aider les membres à trouver un consensus, et non pas à leur reprocher leurs points de vue. Et je serai ravi, pour ma part, de tout conseil ou suggestion émanant des membres, particulièrement s'agissant des méthodes de travail de la Commission. J'espère pouvoir compter sur la coopération de chacun; et j'espère, également, être en mesure d'apporter mon concours à chacun.

J'ai maintenant le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Haute-Représentante pour les affaires

de désarmement, M^{me} Angela Kane, qui va faire une déclaration.

M^{me} Kane (Haut-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Première Commission, et je me réjouis tout particulièrement de saluer les membres des délégations qui se joignent à nous pour la première fois.

J'ai l'honneur de féliciter le Président de la Première Commission pour son élection pour diriger nos travaux. La vaste expérience diplomatique de l'Ambassadeur Dabbashi sera d'une grande utilité pour la Commission. Je tiens également à saluer les membres du Bureau et à les assurer, ainsi que toutes les délégations, de l'entière coopération du Bureau des affaires de désarmement pendant tout la durée des travaux de la Commission.

L'un des paradoxes de l'Organisation des Nations Unies est que son Siège est situé sur les rives de l'East River, une rivière qui coule chaque jour dans les deux sens, au gré des marées. Les travaux de la Commission ont suivi un cours similaire dans le passé, et ressemblent à de nombreux égards à une rivière qui a des courants contraires. D'une part, ses délibérations ont été marquées par des débats polarisés sur les revers du passé, les déceptions, les engagements non tenus et les frustrations communes. Cependant, il y a un autre courant qui coule en sens inverse, représenté par le renforcement de la solidarité mondiale vis-à-vis des principes, règles et normes relatifs au désarmement et à la réglementation des armements. C'est ce courant qui a conduit à l'adoption du Traité sur le commerce des armes cette année. Au moment où s'ouvre sa session de 2013, la Commission se retrouve une fois de plus confrontée à ces deux courants. Cependant, de nombreux faits encourageants sont survenus et nos travaux semblent désormais avancer dans la bonne direction.

Un exemple à cet égard est la reconnaissance internationale fervente, cette année, des conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. C'est le thème sur lequel a porté la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Oslo en mars, et les deux initiatives spéciales des Nations Unies relatives au désarmement nucléaire : le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est réuni à Genève, et la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui

s'est tenue au Siège de l'ONU. Ce thème a également été mis en relief lors des conférences des États parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires organisées en application de l'article XIV. Dans le monde, la majorité partage la même position sur les armes nucléaires, ce qui est de bon augure pour des futurs progrès en matière de désarmement.

Le courant contraire, représenté par ceux qui considèrent encore les armes nucléaires comme une police d'assurance indispensable et un moyen d'affirmation sociale, ne pourra guère détourner le cours de la rivière. L'aversion générale et croissante qu'inspirent les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est un signe précurseur des progrès futurs dans de nombreux domaines connexes. Ce sentiment a mis en lumière l'impératif de faire des progrès en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. J'espère que ce courant nous mènera bientôt dans une salle où se tiendra une conférence internationale sur la création de cette zone, tel qu'il en a été décidé lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Les préoccupations communes au sujet des armes nucléaires ont permis de renforcer la coopération entre les membres de zones régionales exemptes d'armes nucléaires et au sein des enceintes multilatérales, telles que les sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Ces préoccupations ont trait à la prolifération de toutes les armes de destruction massive, ainsi qu'au risque qu'elles pourraient être acquises par des acteurs non étatiques. Depuis longtemps, le Bureau des affaires de désarmement aide les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tout au long du processus d'examen du Traité. En apportant notre concours à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, nous contribuons également à ce que ces armes ne tombent pas dans les mains d'acteurs non étatiques. Pour nous, ce travail n'est pas une fin en soi, mais s'inscrit dans le cadre d'un effort mondial plus large visant à délégitimer et à éliminer toutes les armes de destruction massive.

Le Bureau a également joué un rôle très actif cette année pour assurer le fonctionnement du mécanisme du Secrétaire général qui a été mis en place pour enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en

Syrie. Une fois encore, la reconnaissance internationale des conséquences humanitaires terribles de ces armes a permis de jeter des bases communes à une action collective face à l'emploi de ces armes. Même si la guerre civile tragique se poursuit, la décision de la Syrie de renoncer à son arsenal d'armes chimiques et d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques (CAC) est une évolution dont on ne peut que se féliciter. Elle pourrait avoir des répercussions positives dans toute la région, voire dans le monde. Aujourd'hui, le nombre d'États qui ont adhéré à la CAC – 190 – est le même que celui d'États ayant adhéré au TNP.

Dans le domaine des armes classiques, l'événement marquant de cette année fut sans aucun doute l'adoption en avril d'un traité historique, le Traité sur le commerce des armes. En établissant des normes communes pour la réglementation du commerce international de ces armes, le Traité contribuera énormément à prévenir les flux déstabilisants d'armes vers les régions qui connaissent des conflits. Il contribuera à l'adoption de politiques plus responsables en matière de commerce des armes, afin de limiter et de prévenir les conséquences humanitaires qui découlent actuellement de ce secteur non réglementé. Ce faisant, le Traité permettra également de créer un environnement plus favorable à la réalisation des objectifs de développement économique et social. D'ores et déjà, 113 États ont signé le Traité, et ce nombre va sûrement continuer d'augmenter. Bref, nous assistons à un nouveau courant favorable à l'adoption de normes universelles pour régir le commerce des armes.

Un autre moment fort de cette année fut l'adoption, en septembre par le Conseil de sécurité, de la résolution 2117 (2013), sa toute première résolution consacrée à la question des armes légères et de petit calibre. La résolution souligne l'impératif de la coopération et de l'échange d'informations entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les missions des Nations Unies sur le terrain, les comités des sanctions et les groupes d'experts compétents et les États Membres concernés. Parmi les conséquences néfastes du commerce illicite des armes légères figurent la prolongation des conflits armés, les reculs dans le développement économique et social, les risques de plus en plus graves auxquels sont exposés les soldats de la paix, ainsi que l'instabilité régionale.

Un autre aspect de cette résolution relative aux armes de petit calibre mérite de retenir l'attention de la Commission, à savoir la reconnaissance des conséquences néfastes de la violence armée sur les

femmes et les filles et de la nécessité de prendre en considération leurs besoins dans la planification de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Comme nous avons pu malheureusement le constater, ce sont les populations civiles qui sont les plus durement touchées par les conséquences des armes de destruction massive et des armes classiques, que ce soit par les ravages résultant de l'emploi de ces armes ou par les coûts d'opportunité sociaux et économiques liés à des dépenses militaires élevées. Pour cette raison, les États Membres ont depuis longtemps pris conscience de l'importance de l'éducation en matière de désarmement, qui demeure l'une des activités centrales du Bureau des affaires de désarmement.

Le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement a permis de former près de 900 fonctionnaires, principalement des pays en développement, et cette année encore, 25 diplomates bénéficieront de ce programme dont les commissaires aux comptes de l'ONU ont dit qu'il est l'un des programmes de formation des Nations Unies les plus efficaces. Je tiens à remercier la Chine, l'Allemagne, le Japon, le Kazakhstan et la Suisse qui ont accueilli des boursiers cette année.

Nous avons également axé nos efforts sur le renforcement des compétences techniques des responsables gouvernementaux. Nous avons, par exemple, organisé de nombreux ateliers en Amérique latine et dans les Caraïbes sur la gestion des stocks des armes légères et la destruction de munitions. Ces ateliers se sont basés sur les directives techniques internationales sur les munitions élaborées par l'Assemblée générale et sur les normes internationales sur le contrôle des armes légères.

En plus de nos activités de formation, nous avons publié 25 fiches d'information à l'intention du public, qui portent sur la quasi-totalité des problèmes auxquelles nous sommes confrontés en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Ces fiches d'information sont d'excellents outils d'information qui expliquent clairement ces problèmes, décrivent leur contexte historique, la situation actuelle et le rôle du Bureau des affaires de désarmement dans les efforts visant à les régler. Nous estimons que ces fiches d'information et d'autres publications similaires seront utiles à la société civile qui continue elle-même de faire des contributions importantes dans le domaine du désarmement.

Le 23 octobre, le World Future Council, en partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement et l'Union interparlementaire, annoncera au Siège de l'ONU le lauréat de son prix Future Policy Award, qui honore les politiques de désarmement qui contribuent à la paix, au développement durable et à la sécurité. C'est un autre moyen constructif de saluer les progrès accomplis dans ce domaine.

La plupart de ces progrès sont réalisés au niveau régional, notamment grâce aux travaux des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement – en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, et en Asie et dans le Pacifique. Ces centres régionaux mènent des actions auprès des communautés locales afin de répondre à leurs besoins, notamment en ce qui concerne des questions prioritaires telles que la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

En ce qui concerne les efforts visant à réformer le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, je me félicite de la création d'un groupe de travail informel au sein de la Conférence du désarmement chargé d'adopter un programme de travail.

Parallèlement, la récente adoption du Traité sur le commerce des armes permettra également la Commission de réduire le nombre de résolutions qu'elle adopte, en particulier concernant les différentes mesures de transparence relatives au commerce des armes qui sont désormais prévues dans le Traité. En outre, un groupe d'experts sur les matières fissiles aidera bientôt à déterminer un moyen d'entamer des négociations sur le traité tant attendu dans ce domaine. Les conseils spécialisés ne manquent pas à la Commission.

Rien que cette année, les travaux de trois groupes d'experts gouvernementaux ont été achevés. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale a convenu, notamment, que le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, s'applique au cyberspace. Il s'agit d'une affirmation importante de la primauté du droit dans ce domaine très sensible. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a pu élaborer un rapport approuvé par consensus (voir A/68/189) et contenant des recommandations axées sur les mesures de transparence et de confiance. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes

classiques [a proposé des recommandations approuvées par consensus sur des moyens d'accroître la participation au Registre (voir A/68/140).

Concernant ces différents groupes, j'ai observé une tendance à la réduction de leur taille et de la durée de leurs mandats tout en limitant considérablement leurs ressources. Je considère que ces tendances sont représentatives de la mauvaise direction que prennent les travaux de la Commission. J'ai observé des courants semblables à l'œuvre ailleurs au sein du mécanisme pour le désarmement, en particulier s'agissant de la limitation des réunions d'experts axées sur les différents protocoles à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Les travaux de la Première Commission à la présente session sont, à tout le moins, une bonne occasion d'affirmer l'importance des experts dans la promotion des objectifs de désarmement.

Tandis que ces courants et questions, et d'autres, deviendront de plus en plus évidents alors que nous entamons les travaux de la Première Commission, je ne peux qu'exhorter les membres à se rappeler ces mots de William Shakespeare : « Il est dans les affaires des hommes une marée qui, prise à son heure, les conduit à la fortune ». Je ne doute pas que les travaux de la Première Commission profiteront de la marée montante des attentes exprimées dans le monde entier pour que des progrès soient réalisés aussi bien dans le domaine du désarmement que de la réglementation des armements.

Je souhaite à la Commission plein succès dans ses délibérations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement de sa déclaration.

Avant de donner la parole aux représentants dans le cadre du débat général, je rappelle aux délégations qu'il convient de respecter la pratique de la Commission concernant la limitation de la durée des interventions à 10 minutes lorsque les représentants interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard et avec l'accord des membres, j'entends introduire le système de décompte du temps de parole. Le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je

rappellerai personnellement aux orateurs que leur temps de parole a été dépassé.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue la semaine dernière (voir A/C.1/68/PV.2), j'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire que la version abrégée et à en fournir la version complète pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leur déclaration de façon optimale.

À ce stade, je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 8 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole, mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs, de bien vouloir le faire dans les meilleurs délais et avant cette échéance.

Je saisis également cette occasion pour inviter les délégations à fournir au Secrétariat, le plus rapidement possible, le nom de leurs membres respectifs, afin qu'ils soient inscrits sur la liste officielle des participants à la soixante-huitième session de la Commission, qui sera publiée avant le 18 octobre. Ces informations doivent être fournies avant vendredi 11 octobre à 18 heures. Les noms fournis après cette date butoir pourront figurer dans un additif qui sera publié après l'achèvement des travaux de la Commission de cette année.

J'informe les délégations souhaitant disposer de rapports de suivi de nos activités que des fonctionnaires du Département de l'information du Secrétariat couvriront nos séances chaque jour. Ils publieront des communiqués de presse en anglais et en français, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies chaque jour quelques heures après la fin de chaque séance.

Points 89 à 107 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection et vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération.

Le Mouvement des pays non alignés réitère ses positions sur toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, telles qu'exprimées dans les documents issus de ses sommets et réunions ministérielles, notamment le Sommet de Téhéran de 2012. Dans ce contexte, je voudrais insister sur les vues du Mouvement des pays non alignés concernant certaines questions importantes.

La session de cette année est particulière car elle se tient dans le contexte de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés se félicite que la Réunion ait réaffirmé que le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de la communauté internationale. Le niveau élevé de participation et l'appui ferme exprimé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires montrent clairement l'importance décisive du désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales.

Le Mouvement demeure préoccupé par l'érosion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement est déterminé à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe essentiel des négociations dans ces domaines et seul moyen viable de s'attaquer à ces questions, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés demeure extrêmement préoccupé par la menace la plus grave posée à la paix, à savoir celle que constituent l'existence d'armes nucléaires et les doctrines des États dotés de l'arme nucléaire et de l'OTAN qui justifient le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes.

Le Mouvement trouve également préoccupant que les États dotés de l'arme nucléaire n'ont fait aucun progrès en vue de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés demande de nouveau instamment aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques et des engagements sans équivoque qu'ils ont pris de procéder à l'élimination totale de leurs armes nucléaires, sans plus tarder et de manière transparente, irréversible et vérifiable sur le plan international.

Le Mouvement demande également aux États dotés d'armes nucléaires de cesser immédiatement leurs projets de modernisation, d'amélioration, de rénovation ou de prolongement de la durée de vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes. L'élimination

totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. Le Mouvement réaffirme que, tant que cet objectif n'est pas atteint, tous les États non dotés d'armes nucléaires doivent recevoir des garanties effectives, non discriminatoires et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires pour quelque raison que ce soit.

Le Mouvement prend acte de la convocation de la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et du fait que l'importance croissante accordée aux considérations humanitaires fait partie des grandes préoccupations mondiales soulevées dans le contexte des délibérations sur les armes nucléaires. Au bout du compte, le désarmement nucléaire est la priorité absolue de la communauté internationale.

Le Mouvement réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance spécialisée de négociation sur le désarmement et demande de nouveau à la Conférence de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré et global. Pour donner un nouvel élan à l'action en faveur du désarmement nucléaire mondial, le Mouvement appelle à entamer d'urgence des négociations à la Conférence du désarmement en vue de conclure rapidement une convention générale interdisant la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires, et prévoyant leur destruction.

Améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement des Nations Unies est un autre objectif commun. S'appuyant sur son règlement et ses méthodes de travail en vigueur, ce mécanisme a produit des traités et des directives qui ont fait date. Le Mouvement estime que la principale difficulté réside dans l'absence de volonté politique de la part de certains États d'aller de l'avant, notamment sur la question du désarmement nucléaire.

Le Mouvement se félicite des efforts déployés durant la session de 2013 de la Conférence du désarmement à propos de son programme de travail, ainsi que de la décision de la Conférence de créer un groupe de travail informel (CD/1956/Rev.1), et il a pris note des discussions tenues pendant les réunions du groupe de travail organisées durant la session de 2013 de la Conférence. Le Mouvement encourage tous les États à manifester la volonté politique nécessaire afin que la Conférence du désarmement puisse s'acquitter de son mandat.

De son côté, le Mouvement se tient prêt à débattre de manière constructive des objectifs de désarmement de l'ONU et des moyens de renforcer le mécanisme de désarmement. Il rappelle que, selon lui, il conviendrait de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour aborder ces questions.

Le Mouvement est convaincu que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement et sont indispensables pour consolider la paix et la sécurité internationales. La légitimité des mesures de non-prolifération nucléaire trouve sa source dans le désarmement nucléaire. Se limiter à la non-prolifération tout en faisant fi des obligations en matière de désarmement nucléaire est à la fois contreproductif et non viable. Le Mouvement souligne que le meilleur moyen de répondre aux problèmes de prolifération est de négocier des accords multilatéraux universels, généraux et non discriminatoires.

En ce qui concerne les résolutions que le Conseil de sécurité adoptent sur des aspects couverts par des traités multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, notamment les résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011), le Mouvement insiste sur la nécessité de veiller à ce qu'aucune des décisions du Conseil de sécurité ne porte préjudice à la Charte des Nations Unies, aux traités multilatéraux existants sur les armes de destruction massive et aux organisations internationales créées à cet effet, ni au rôle de l'Assemblée générale. Le Mouvement met en garde contre la tendance persistante du Conseil de sécurité à user de son autorité pour définir les dispositions législatives que doivent prendre les États Membres pour mettre en œuvre ses décisions. À cet égard, le Mouvement souligne que la question de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques devrait être examinée de manière ouverte par l'Assemblée générale, en tenant compte des vues de tous les États Membres.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) appellent à la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de toutes les dispositions du Traité et des documents finaux de ses conférences d'examen. Dans ce contexte, ils tiennent à faire part de leur détermination à continuer, durant le processus d'examen du Traité en 2015, d'œuvrer à la réalisation de leurs priorités, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Mouvement est fermement convaincu que les politiques de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable des États à acquérir, se procurer, importer ou exporter des matières, des équipements et des technologies à des fins pacifiques.

Le Mouvement réaffirme le droit inaliénable de tous les États au développement à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire, et notamment leur droit souverain de développer un cycle du combustible nucléaire national à des fins pacifiques dans son intégralité, sans discrimination. Le Mouvement réaffirme une fois de plus le droit souverain de chaque État de définir ses politiques énergétiques nationales. Il souligne que toute décision concernant les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire doit être prise par consensus et sans préjudice du droit inaliénable de chaque État de développer un cycle du combustible nucléaire national dans son intégralité.

Le Mouvement rejette fermement toutes les limitations et restrictions imposées à l'exportation vers des pays en développement de matières, d'équipements et de technologies nucléaires à des fins pacifiques, et appelle à leur levée immédiate. À cet égard, le Mouvement souligne que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour répondre aux besoins de ses États membres qui souhaitent acquérir des matières, des équipements et des technologies pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne doivent être soumises à aucune condition qui serait contraire à son statut.

Le Mouvement réaffirme une fois de plus l'inviolabilité des activités nucléaires à caractère pacifique et le fait que toute attaque ou menace d'attaque contre des installations nucléaires pacifiques, qu'elles soient opérationnelles ou en cours de construction, fait peser un grand danger sur les êtres humains et l'environnement et constitue une grave violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA.

Le Mouvement reconnaît que c'est aux États à titre individuel qu'incombe au premier chef la responsabilité de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Toutes les normes, directives et règles multilatérales en matière de sécurité nucléaire doivent être appliquées dans le cadre de l'AIEA. Le Mouvement souligne que les mesures et initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte ou

de moyen de pression pour violer, refuser ou restreindre le droit inaliénable des pays en développement au développement, à la recherche, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination.

Le Mouvement demande à tous les États dotés d'armes nucléaires de ratifier les protocoles à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, de retirer toute réserve ou déclaration interprétative incompatible avec les objectifs de ces traités et de respecter le statut de ces zones dénucléarisées.

Le Mouvement des pays non alignés est extrêmement favorable à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. En attendant, il exige d'Israël, seul pays de la région qui n'a pas adhéré au TNP ou déclaré son intention de le faire, qu'il renonce à posséder des armes nucléaires, qu'il adhère au TNP sans condition préalable ni délai et qu'il soumette au plus tôt toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Mouvement réclame également l'interdiction totale et complète du transfert à Israël d'équipement, d'informations, de matériel, d'installations, de ressources, de dispositifs et d'assistance dans les domaines scientifiques ou technologiques liés au nucléaire. Le Mouvement des pays non alignés appuie également la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP réitèrent leurs graves préoccupations face au long retard pris dans la mise en œuvre de la résolution 1995 (2011) sur le Moyen-Orient (NPT/CONF.1995/32 (Part I), Annexe) et engagent instamment les auteurs du projet de résolution à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'appliquer dans son intégralité et sans délai.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties au TNP sont profondément déçus que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient qui devait se tenir en 2012 n'ait pas encore eu lieu, malgré la décision prise par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Le report continu de la convocation de cette conférence est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995, et constitue une violation de l'accord collectif conclu à la Conférence d'examen de 2010. Nous rejetons avec force les prétextes évoqués par les organisateurs pour ne

pas organiser cette conférence selon le calendrier prévu, et les exhortons à chercher des garanties crédibles de la participation inconditionnelle d'Israël et à tenir cette conférence sans plus attendre afin d'éviter d'éventuelles répercussions négatives sur l'efficacité et la crédibilité du TNP, de son processus d'examen de 2015 et de l'ensemble du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle également l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) – y compris de la part des États dotés d'armes nucléaires – ce qui devrait, entre autres choses, contribuer au processus de désarmement nucléaire. Le Mouvement réitère que la réalisation intégrale des objectifs du Traité exige de tous les États signataires, et en particulier des États dotés d'armes nucléaires, qu'ils s'engagent à procéder au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, la ratification du TICE par le Tchad, la Guinée-Bissau et l'Iraq est une nouvelle positive.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) notent avec satisfaction le bon fonctionnement de ce traité multilatéral global qui est le seul à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive, à prévoir un système de vérification et à promouvoir l'utilisation de produits chimiques à des fins pacifiques. Ils appellent tous les États parties détenteurs d'armes chimiques concernés à assurer la destruction complète de leurs stocks restants avant l'échéance finale. Ils appellent à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques pour des objectifs non interdits par la Convention, sans discrimination ni restriction. Ils se sont également félicités de l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques estiment que cette dernière constitue une composante importante du dispositif juridique international relatif aux armes de destruction massive. Ils reconnaissent que l'absence d'un système de vérification continue de nuire à l'efficacité de la Convention. Ils appellent à la reprise des négociations en vue de la conclusion d'un protocole juridiquement contraignant et, à cet égard, engagent instamment la partie qui rejette les négociations à revoir sa politique. Ils soulignent également qu'il importe de faciliter, sans restriction, la coopération et l'assistance internationales dans le domaine biologique, sans discrimination, en conformité avec la Convention.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par l'évolution de la situation concernant les systèmes antimissile balistiques et le risque d'arsenalisation et de militarisation de l'espace, et appelle à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un instrument universel juridiquement contraignant pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Mouvement appelle l'ONU à adopter une démarche universelle, globale et non discriminatoire sur la question des missiles. Toute initiative sur cette question doit tenir compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité et de leur droit à une utilisation pacifique des technologies de l'espace.

Les technologies de l'information et des communications, ayant le potentiel de mettre en péril la paix et la sécurité internationales, il est indispensable de contrer ces nouveaux défis posés à la sécurité et d'en réduire les risques. La mise au point d'un cadre juridique pour traiter de ces questions doit se faire au sein de l'ONU, avec la participation active et égale de tous les États.

Le Mouvement des pays non alignés continue de réaffirmer le droit souverain de tout État d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques et leurs pièces et composantes pour ses besoins de légitime défense et de sécurité. Le Mouvement est préoccupé par toutes mesures coercitives unilatérales et rappelle que le transfert de ces armes ne devrait faire l'objet d'aucune restriction abusive.

Le Mouvement des pays non alignés reste extrêmement préoccupé par le large éventail de conséquences socioéconomiques, humanitaires et de sécurité résultant du transfert, de la fabrication et de la circulation des armes légères et de petit calibre. Il appelle tous les États, et plus particulièrement les principaux États producteurs, à veiller à ce que la fourniture d'armes légères et de petit calibre ne soit limitée qu'aux gouvernements ou aux entités dûment agréées par eux. Le Mouvement rappelle également la nécessité d'une mise en œuvre équilibrée, complète et effective du Programme d'action sur les armes légères et de l'Instrument international relatif au traçage des armes légères, et, à cet égard, souligne l'importance capitale des divers aspects de la coopération et de l'assistance internationales.

Le Mouvement souligne de nouveau qu'il importe que les principaux pays fabricants d'armes réduisent les dépenses militaires, conformément au principe d'une sécurité non diminuée au plus bas niveau d'armement, et

engage instamment ces pays à consacrer ces ressources au développement social et économique mondial, notamment à la lutte contre la pauvreté.

Je tiens à signaler à la Commission que le Mouvement des pays non alignés présentera un projet de résolution pour donner suite à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. Ce projet de résolution aura pour objectif principal de faire fond sur l'appui universel au désarmement nucléaire. Il comprendra notamment les trois éléments suivants : des négociations sur une convention générale sur le désarmement nucléaire; la proclamation du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires; et la tenue d'une conférence internationale sur le désarmement nucléaire en 2018. Outre ce projet de résolution, le Mouvement des pays non alignés en proposera d'autres pour lesquels il compte sur l'appui de tous les pays.

Enfin, le Mouvement souligne qu'il est nécessaire que tous les États fassent montre de volonté politique pour pouvoir obtenir des résultats concrets. Il est convaincu qu'en faisant preuve de courage politique et en travaillant dans un esprit de coopération, la Première Commission peut contribuer concrètement à l'édification d'un monde plus sûr.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom des 14 États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection, et à vous assurer de la pleine coopération de nos délégations. Nous tenons également à rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Desra Percaya, de l'Indonésie. Je profite aussi de l'occasion pour exprimer notre gratitude à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, ainsi qu'au personnel de son bureau pour le travail remarquable qu'ils accomplissent.

La CARICOM s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a quelques jours, nos dirigeants étaient réunis à l'Assemblée générale à l'occasion du débat général sur le thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », alors que la communauté internationale entame les négociations sur l'élaboration d'un nouveau programme de développement mondial destiné à remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement, qui arriveront à échéance dans

un peu moins de 1 000 jours. Ces discussions, qui sont extrêmement importantes pour les petits États insulaires en développement de la CARICOM, ont permis de rappeler avec force que la paix et la sécurité sont des conditions indispensables du développement.

Le premier devoir de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité internationales, créant ainsi un environnement stable et pacifique propice au développement durable. La réduction progressive des armements et la réalisation de l'objectif de désarmement général et complet revêtent la plus haute importance à cette fin. Voilà qui confère une importance particulière aux travaux de la Première Commission et instille un sentiment d'urgence à nos délibérations.

Nous savons toutefois que les progrès enregistrés dans le domaine du désarmement sont loin d'être parfaits, et si nous devons céder à une vision pessimiste, nous pourrions même dire que nos progrès sont pour l'instant décourageants. Les rapports dont nous sommes saisis montrent que cette année encore les engagements n'ont pas été tenus et que toutes les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaire demeurent dans l'impasse. Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation :

« [I]e désarmement et la non-prolifération nucléaires restent des priorités majeures. Pourtant, il n'y a ni négociation en cours sur le désarmement ni traité relatif aux matières fissiles, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'étant, quant à lui, toujours pas entré en vigueur (*A/68/I, par. 57*).

Nous sommes conscients de la complexité de la situation en matière de sécurité et de ses incidences sur le programme de désarmement. Les défis que posent le terrorisme international, l'émergence d'acteurs non étatiques, les nouvelles menaces de prolifération de même que la persistance des conflits, notamment au Moyen-Orient, et des rivalités et différends régionaux sont tous venus compliquer nos efforts de désarmement. Face à ces difficultés et dans ce climat omniprésent de méfiance, nous ne pouvons pas laisser l'inertie s'enraciner. Nous devons trouver de nouvelles façons de limiter au minimum les défis les plus redoutables et de poursuivre les efforts de désarmement, sans relâche, avec persévérance et une plus grande volonté politique.

Cette volonté politique était manifeste en avril dernier, lorsque, grâce à une action concertée,

l'Assemblée générale a adopté le Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B), un texte qui fera date. Les États de la CARICOM se félicitent de voir que la soixante-huitième session s'ouvre alors que 113 États Membres ont déjà signé le Traité depuis son ouverture à la signature le 3 juin, et que sept l'ont ratifié à ce jour. Nous saisissons cette occasion pour rendre un hommage particulier à la coalition de gouvernements, d'organisations internationales et d'associations de la société civile qui a permis au Traité de voir le jour, ainsi qu'à l'Ambassadeur Peter Wolcott, de l'Australie, et à l'Ambassadeur Roberto García Moritán, de l'Argentine, qui ont su diriger avec habileté le processus de négociation. Nous restons convaincus que le Traité peut contribuer de manière significative à atténuer les souffrances de beaucoup de nos concitoyens et d'innombrables personnes dans le monde, en particulier des femmes et des enfants, qui subissent chaque jour les effets meurtriers et dévastateurs du commerce non réglementé des armes classiques.

C'est cette conviction qui nous a poussés à nous engager activement tout au long du processus de négociation. Nous sommes également fiers du fait que 13 des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes ont signé le Traité, et que trois d'entre eux font partie des sept États à l'avoir ratifié à ce jour. La CARICOM est déterminée à œuvrer avec ses partenaires, y compris la société civile, en vue de la ratification, de l'entrée en vigueur et de la pleine mise en œuvre sans délai du Traité. La coopération internationale, en particulier la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités, est d'une importance vitale dans la phase de ratification et de mise en œuvre, et nous saluons donc les efforts en cours à cet égard.

Nous sommes convaincus depuis longtemps que le succès véritable du Traité réside dans sa mise en œuvre effective. À cette fin, nous avons énergiquement milité pour que le Traité prévoie la création d'un secrétariat chargé de superviser son application. Nous rappelons donc ici le désir et la volonté de l'un de nos États membres – la Trinité-et-Tobago – d'accueillir sur son territoire le secrétariat du Traité sur le commerce des armes, et demandons l'appui de la communauté internationale à cette candidature.

Le commerce illicite des armes légères et de leurs munitions reste une préoccupation majeure pour la CARICOM. Ces armes continuent d'alimenter la violence armée dans la région et de compromettre le développement durable de nos pays. Nous nous félicitons

donc des avancées positives enregistrées récemment dans la lutte contre ces phénomènes, notamment l'adoption du Document final de la Conférence d'examen de 2012 et la prise en compte dans le Traité sur le commerce des armes de la question des armes légères et de petit calibre et leurs munitions.

Nous prenons aussi tout particulièrement note du récent sommet du Conseil de sécurité sur les armes légères (voir S/PV.7036) et de l'adoption d'une résolution sur la question (résolution 2117 (2013)). Dans le même temps, nous sommes conscients de la nécessité de maintenir la volonté et l'élan politiques si l'on veut que nos efforts pour éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions enregistrent des progrès significatifs. Nos délégations sont convaincues qu'il faut mettre l'accent sur le renforcement de l'aide et de la coopération internationales, les contrôles aux frontières et l'échange des meilleures pratiques, et prendre davantage en compte le lien qui existe entre sécurité et développement.

En conséquence, nous attendons avec intérêt la tenue de la cinquième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action sur les armes légères en juin 2014. Les États de la CARICOM continuent pour leur part de s'atteler à ce problème et nous nous félicitons des initiatives prises aux niveaux bilatéral et multilatéral pour nous venir en aide. À cet égard, nous tenons à saluer le travail remarquable entrepris par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui, comme nous l'a dit la Haut-Représentante tout à l'heure, appuie et aide les États de la CARICOM grâce à des mesures de renforcement des capacités, y compris dans les domaines essentiels des opérations de gestion et de destruction des stocks.

La question du désarmement nucléaire est importante pour tous les États, quelle que soit leur taille ou leur situation militaire ou économique. Autrement dit, les conséquences d'une catastrophe nucléaire concernent tous les pays en raison du fait que les arsenaux d'armes nucléaires ont la capacité d'anéantir le monde dans sa globalité. Nous restons convaincus que seule l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive pourra garantir la paix et la sécurité internationales.

Nos délégations appellent donc les États dotés d'armes nucléaires à répondre favorablement au souhait de l'écrasante majorité des États que des mesures

rapides et efficaces soient prises d'urgence en vue de la réalisation de l'objectif d'un désarmement complet et vérifiable suivant un calendrier précis. Alors que se poursuivent les préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, nous nous joignons à l'appel lancé à ces États en faveur d'une plus grande transparence sur toutes les armes nucléaires, ce qui serait une importante mesure de renforcement de la confiance, et nous soulignons la nécessité de donner pleinement effet aux mesures concrètes devant conduire au désarmement nucléaire qui sont énoncées dans les conclusions et les recommandations adoptées à l'occasion des Conférences d'examen du TNP de 2000 et de 2010.

Nous nous félicitons de la tenue par l'Assemblée générale d'une réunion de haut niveau inédite sur le désarmement nucléaire, qui est arrivée à point nommé, car elle a imprimé un nouvel élan aux efforts dans ce domaine et a permis de sensibiliser davantage le public à cette question. Nos délégations appuient les appels lancés pendant cette réunion à la convocation d'une conférence internationale de haut niveau de suivi dans cinq ans et à l'ouverture de négociations sur une convention interdisant les armes nucléaires.

Les États membres de la CARICOM estiment que le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération; et nous ne faisons pas de distinction entre le désarmement et la non-prolifération nucléaires. À cet égard, nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter pleinement de leurs obligations et engagements découlant de l'article 6 du TNP. De même, tout en rappelant que tous les États, en vertu de l'article 4 du TNP, ont le droit d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, nous tenons à insister sur le fait que ce droit doit s'accompagner de l'engagement et de l'obligation de se conformer au régime de garanties et de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous réaffirmons l'importance de l'universalité du Traité et appelons les États qui ne se sont pas encore joints au cadre établi par le TNP à adhérer à ce instrument et à soumettre leurs installations au contrôle du régime de garanties généralisées de l'AIEA.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure concrète permettant de renforcer la confiance dans le contexte du régime de non-prolifération. La zone exempte d'armes nucléaires en

Amérique latine et dans les Caraïbes, créée en vertu du Traité de Tlatelolco, a été très utile à notre région. Cependant, nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de retirer les réserves formulées sur la base des déclarations interprétatives faites au moment de la signature des protocoles additionnels au Traité.

À notre avis, des zones similaires devraient être créées dans d'autres parties du monde où elles font actuellement défaut. Nous avons de fait été déçus que la conférence prévue pour 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires Moyen-Orient n'ait pu avoir lieu. Nous exhortons toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir de la tenue sans délai de cette conférence.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une pièce maîtresse du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous nous félicitons de la récente ratification du Traité par le Tchad, la Guinée-Bissau et l'Iraq, ce qui nous rapproche un peu plus de son entrée en vigueur. Le succès du Traité dépend de son caractère universel et vérifiable, et dans ce contexte, nous exhortons les États visés à l'annexe 2 du Traité à le ratifier afin de permettre son entrée en vigueur.

Pour nous, dans la région de la CARICOM, le TICE n'est pas seulement un instrument visant à promouvoir le programme de désarmement, c'est aussi un outil susceptible de contribuer grandement au renforcement de nos capacités dans le domaine de la sismographie et des signaux d'alerte rapide pour détecter les tremblements de terre et les tsunamis, grâce au programme d'assistance de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques d'une explosion nucléaire, intentionnelle ou non. Ces conséquences auraient une portée mondiale et seraient durables et véritablement désastreuses pour la santé humaine, notre environnement, notre développement, ainsi que pour les ressources alimentaires et la sécurité, ce qui souligne l'urgence d'interdire ces armes. Nous nous félicitons de l'attention croissante que le monde accorde à cette question, et notamment de la toute première réunion entre gouvernements à s'être penchée sur cette question, qui s'est tenue à Oslo cette année. Nos délégations se réjouissent à la perspective de participer à la conférence de suivi prévue au Mexique en février 2014.

Nos délégations demeurent favorables à des mesures visant à améliorer la sécurité et la sûreté nucléaires. L'incident de Fukushima Daiichi a servi de signal d'alarme, car il nous a rappelé l'importance de respecter les normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire et de mener des interventions efficaces et bien coordonnées en cas d'incidents nucléaires. Gardant cela à l'esprit, la CARICOM réitère sa ferme opposition au transit de déchets nucléaires dans la mer des Caraïbes.

Malgré les assurances données s'agissant de ces chargements, les effets catastrophiques et à long terme que tout incident y relatif pourrait avoir sur la région continuent de nous inquiéter. Le dialogue, dans le contexte de l'AIEA, sur les mesures visant à renforcer la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire, de sécurité radiologique et de sûreté de la gestion des déchets est important et opportun.

La prolifération des armes de destruction massive constitue une menace pour la paix et la sécurité mondiales. La CARICOM estime que le meilleur moyen d'empêcher des acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive est l'élimination totale de ces armes, ainsi que le strict respect par la communauté internationale des trois régimes de non-prolifération – le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques (CAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB).

En tant qu'États parties à la Convention sur les armes chimiques, les États membres de la CARICOM condamnent sans réserve l'emploi récent d'armes chimiques en Syrie, qui constitue une violation flagrante du droit international, et notamment du Protocole de Genève de 1925.

Les pays membres de la CARICOM ont bénéficié de l'appui de l'AIEA pour le renforcement de leurs capacités, grâce à l'échange de pratiques optimales et au transfert de technologie; du concours de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui a prodigué une formation spécialisée sur les interventions d'urgence en cas d'utilisation accidentelle ou délibérée d'agents chimiques; et de l'assistance du Bureau des affaires de désarmement et de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques pour le perfectionnement des capacités régionales de surveillance et de détection des maladies – tout cela à l'appui des efforts que nous déployons aux niveaux national et régional afin de nous acquitter de nos obligations découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

La CARICOM attache beaucoup d'importance à la participation des femmes à tous les processus de prise de décisions sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements et, en particulier, à la prévention et à la réduction de la violence armée et des conflits armés. Nous appuyons pleinement la résolution annuelle sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, une initiative lancée par la Trinité-et-Tobago, et nous espérons que, comme les années précédentes, ce texte sera adopté par consensus cette année encore. Nous saluons également le premier rapport du Secrétaire général (A/68/166) sur cette importante initiative. Nous prenons note en particulier des mesures prises aux niveaux national et régional, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies, pour promouvoir la participation des femmes. À cet égard, l'inclusion de fermes dispositions visant la violence sexiste dans le Traité sur le commerce des armes est un élément particulièrement important.

Nous avons une excellente occasion de réorienter notre dialogue et de relancer les négociations afin de faire des progrès véritables en ce qui concerne le programme de désarmement et de non-prolifération, conscients du fait que sans la paix et la sécurité, les efforts de la communauté pour garantir un développement socioéconomique digne de ce nom resteront sans effet.

Par conséquent, nous accueillons avec satisfaction le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires (A/68/514) et nous espérons que les contributions de ce groupe viendront étayer les efforts pour sortir le mécanisme multilatéral pour le désarmement de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis 16 ans. Pendant nos délibérations au cours des prochaines semaines, gardons à l'esprit ces propos empreints de sagesse tenus la semaine dernière par le Secrétaire général pendant la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire :

« Aboutir dans ce domaine permettrait de renforcer la paix et la sécurité internationales. Cela permettrait de libérer des ressources importantes et bien nécessaires pour le développement social et économique. Cela ferait progresser l'état de droit... Et cela permettrait de tirer un trait sur la dimension de peur qui obscurcit toute existence humaine. » (A/68/PV.11, p. 3).

M. Bylica (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ce poste très important. Soyez assuré de notre plein appui. Je voudrais m'arrêter sur un certain nombre de questions auxquelles l'Union européenne accorde une importance cruciale.

Multilatéralisme efficace, prévention et coopération sont les trois objectifs principaux de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive. L'Union européenne demeure attachée à un désarmement nucléaire et à une maîtrise des armements fondés sur des traités et elle encourage à l'adhésion universelle à tous les traités et à toutes les conventions sur la non-prolifération et le désarmement, ainsi que leur application intégrale.

Dernièrement, nous avons pu constater des progrès qui soulignent l'importance de l'ONU en tant que cadre essentiel d'un multilatéralisme et d'une coopération internationale efficaces.

Dans ce contexte, l'Union européenne accueille avec une très grande satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale de l'instrument historique que constitue le Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B). Résultat d'un processus global et ouvert à tous mené à l'ONU sur une période de sept ans, ce Traité établit des normes internationales communes solides et efficaces aux fins de la réglementation du commerce international des armes classiques et offre un nouveau cadre international permettant d'assurer la transparence de ce commerce et la responsabilisation des acteurs. Il permettra d'empêcher que des armes n'échouent aux mains de ceux qui veulent l'instabilité et le conflit, qui commettent des atrocités et violent les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Quand il sera appliqué efficacement et à l'échelle mondiale, le Traité sur le commerce des armes contribuera à des transferts internationaux d'armes plus responsables et plus transparents. En signant et ratifiant ce Traité, les États peuvent poursuivre sur la lancée qu'a donnée sur le plan international le Traité sur le commerce des armes.

Les États membres de l'Union européenne apportent leur pierre à cet édifice. Tous sont signataires du Traité, et les procédures nationales de ratification sont soit achevées soit bien avancées. La réglementation du commerce international des armes est une entreprise

mondiale. Par conséquent, il est essentiel que le Traité sur le commerce des armes devienne un traité vraiment universel. L'Union européenne, de son côté, entend continuer d'en promouvoir activement l'entrée en vigueur rapide et l'application concrète, notamment par un élargissement de ses aides, avec un programme spécifique d'assistance à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes pour des pays tiers.

Nous nous félicitons que la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue en avril 2013 à La Haye, se soit déroulée dans un climat positif. Elle a permis de procéder à un examen approfondi du fonctionnement de la Convention et d'adopter par consensus un rapport comportant un programme de travail ambitieux et tourné vers l'avenir ayant trait à des questions de fond pour l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La déclaration politique figurant dans le rapport comprend une référence à la Syrie. La présence, pour la toute première fois, d'un Secrétaire général de l'ONU à une conférence d'examen souligne la grande importance que la communauté internationale accorde à la question des armes chimiques, du désarmement et de la non-prolifération. Avec sa contribution, qui atteint 12 millions d'euros à ce jour, l'Union européenne continuera pour sa part d'appuyer les activités de l'OIAC.

L'Union européenne accorde toujours une grande importance au renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et à sa pleine mise en œuvre. Par la décision adoptée l'année dernière au sein de son Conseil, l'Union européenne défend activement l'universalité de cette Convention, son application au niveau national et son plein respect.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par les problèmes majeurs de prolifération que continuent de poser à la communauté internationale la République arabe syrienne, la République populaire démocratique de Corée et la République islamique d'Iran. Il convient de prendre des mesures résolues pour s'attaquer à ces problèmes. Dans ce contexte, l'Union européenne souligne que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale, y compris en cas de non-respect.

L'Union européenne accueille avec satisfaction l'enquête demandée par le Secrétaire général sur l'emploi

présupposé d'armes chimiques en Syrie, et son rapport sur les faits survenus à Damas le 21 août 2013, qui contient des éléments de preuve fiables confirmant qu'une attaque chimique à grande échelle a été perpétrée ce jour-là au moyen de gaz sarin. Cette enquête montre la viabilité du mécanisme établi par le Secrétaire général, qui représente un important instrument.

L'Union européenne salue la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et la décision prise le 27 septembre 2013 par le Conseil exécutif de l'OIAC de détruire les armes chimiques de la Syrie. Ces deux mesures marquent en effet un progrès majeur dans le sens d'une réponse internationale ferme, durable et unie à la crise en Syrie. Ces décisions importantes prévoient d'éliminer les armes chimiques en Syrie, d'imposer à la République arabe syrienne une déclaration contraignante et un régime de vérification et de manifester la volonté d'agir de la communauté internationale face aux menaces que représentent ces armes de destruction massive. Dans la résolution 2118 (2013), qui est juridiquement contraignante et applicable, l'Assemblée considère que l'emploi d'armes chimiques constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales, elle appelle le régime à satisfaire à ses obligations, condamne l'attaque du 21 août, exige que la responsabilité pour ce crime soit établie et prévoit une action internationale énergique en cas de non-respect. Nous nous réaffirmons prêts à soutenir les mesures prévues par la résolution du Conseil de sécurité et la décision du Conseil exécutif de l'OIAC. L'Union européenne maintient des contacts étroits avec leur secrétariat respectif afin d'être prête à recevoir les demandes d'appui, sous forme de ressources et de financement, qui lui sont adressées.

L'Union européenne déplore vivement le fait que, malgré la résolution du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'engagement pris en mai 2011 par la Syrie envers le Directeur général, qu'elle répondrait favorablement et sans délai à la demande de l'Agence de régler toutes les questions en suspens et malgré les appels répétés du Directeur général, la Syrie n'a toujours pas apporté la coopération nécessaire. Nous exhortons la Syrie à respecter pleinement cet engagement. L'Union européenne est extrêmement préoccupée par le fait que l'Agence a été contrainte de reporter la vérification du stock physique de 2013 et elle demande instamment à la Syrie de permettre à l'Agence d'effectuer cette vérification dans les meilleurs délais.

L'Union européenne condamne fermement le troisième essai nucléaire effectué le 12 février 2013 par la République populaire démocratique de Corée, qui constitue une violation flagrante des obligations internationales qui lui incombent au titre des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013) du Conseil de sécurité. L'Union européenne regrette la décision de la République populaire démocratique de Corée de choisir la voie déraisonnable de la provocation et de l'isolement, en dépit du fait que la communauté internationale, de manière unie, en a condamné l'utilisation, en violation directe des résolutions du Conseil de sécurité, de la technologie des missiles balistiques le 5 avril et le 12 décembre 2012. Nous demeurons très préoccupés par le programme d'enrichissement de l'uranium de la République populaire démocratique de Corée et par la poursuite de la construction d'un réacteur à eau ordinaire sur le site de Yongbyon. L'Union européenne souligne que la République populaire démocratique de Corée reste liée par ses obligations internationales, énoncées dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, et par l'accord de garanties généralisées qu'elle a conclu avec l'AIEA. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à les honorer pleinement, sans condition et sans tarder. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à abandonner tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques existants, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium, de manière intégrale, vérifiable et irréversible, et à éviter toute nouvelle mesure ou déclaration à caractère provocateur. Ces activités représentent une menace à la paix et à la sécurité régionales, et internationales.

L'Union européenne demeure extrêmement préoccupée par le programme nucléaire iranien. Le récent rapport du Directeur général de l'AIEA montre une nouvelle fois que l'Iran continue de violer les résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de résolution, notamment en poursuivant le développement, dans une mesure considérable, de ses capacités d'enrichissement, en continuant d'accumuler de l'uranium enrichi et en poursuivant ses activités liées à l'eau lourde. À la dernière réunion en date du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Union européenne a exprimé sa vive inquiétude face au fait que, l'Iran continuant de ne pas coopérer pleinement avec l'Agence en vue de régler toutes les questions en suspens, concernant, en particulier, les éventuelles dimensions militaires de ses programmes, l'Agence n'a pas été en

mesure de fournir des garanties crédibles sur l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées et n'a donc pas pu tirer la conclusion que toutes les matières nucléaires en Iran étaient utilisées à des fins pacifiques.

L'Union européenne a souligné que novembre 2013 marquait le deuxième anniversaire de la publication de l'annexe au rapport (GOV/2011/65) du Directeur général intitulée « Dimensions militaires possibles du programme nucléaire iranien », et que cet anniversaire marquera un tournant important auquel il importera d'évaluer les progrès concrets accomplis dans ce domaine et de réfléchir aux mesures que devra prendre le Conseil des gouverneurs si aucun progrès n'a été accompli à cette date. Dans ce contexte, nous prenons acte des déclarations du Président iranien (voir A/68/PV.6) en faveur d'un renforcement de la coopération, en espérant que ces paroles se traduiront par des mesures concrètes.

Notre objectif reste de parvenir à un règlement global et négocié à long terme pour que la communauté internationale soit convaincue de la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, tout en respectant le droit légitime de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au TNP et aux résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. L'Union européenne appuie pleinement les efforts que déploient actuellement les gouvernements des E3+3, sous l'égide de la Haute Représentante, pour tenter de trouver une solution diplomatique à la question du nucléaire iranien. L'Union demande instamment à l'Iran de montrer qu'il a à coeur de régler la question nucléaire, comme on l'espère depuis longtemps, en collaborant de manière constructive avec les E3+3 durant les pourparlers qui se tiendront à Genève les 15 et 16 octobre.

L'Union européenne réitère sa volonté de rendre le monde plus sûr pour tous et de créer des conditions propices à la dénucléarisation du monde, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle continue de considérer le TNP comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel à la poursuite du désarmement nucléaire en application de l'article VI du TNP, mais aussi comme un outil important aux fins du développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Union européenne souligne l'importance que revêt l'universalisation du TNP et appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires

et, dans l'intervalle, à en respecter les dispositions et à manifester leur attachement à la non-prolifération et au désarmement.

L'Union européenne réaffirme sa volonté, et la nécessité, de faire avancer concrètement les processus de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements, notamment en procédant à une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP. Nous nous félicitons des réductions considérables enregistrées à ce jour, en tenant compte du fait que les États qui possèdent les plus importants arsenaux ont une responsabilité particulière, et nous encourageons ces États à procéder à de nouvelles réductions.

L'Union européenne réaffirme qu'il est crucial de continuer à appliquer le TNP. Notre objectif est que le cycle d'examen du TNP permette de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire et d'accomplir des progrès tangibles et réalistes vers la réalisation des objectifs énoncés dans le Traité. En vue de réaliser cet objectif, l'UE continuera de promouvoir une mise en œuvre globale, équilibrée et concrète du plan d'action tourné vers l'avenir de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui représente notre feuille de route commune dans l'optique de la Conférence d'examen de 2015.

L'Union européenne appuie fermement le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 en ce qui concerne le Moyen-Orient, et elle déploie des efforts concrets afin de le mettre en œuvre. Outre notre parrainage de deux séminaires consacrés à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive en Moyen-Orient, qui se sont déroulés en 2011 et 2012, nous nous tenons prêts à continuer d'appuyer ce processus. Nous regrettons le report de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui devait se tenir en 2012. L'Union continue d'appuyer pleinement les préparatifs en cours en vue de la tenue d'une conférence réussie, en particulier les efforts inlassables que déploie le facilitateur, l'Ambassadeur Laajava, de la Finlande, et son équipe. Nous appelons tous les États de la région à collaborer d'urgence et de manière active avec le facilitateur et les coorganisateur afin que la conférence se tienne dès que possible cette année, sur la base des arrangements conclus librement entre les États de la région.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt une importance capitale

aux fins du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et il constitue une priorité importante de l'Union européenne. Nous réaffirmons notre ferme appui à une entrée en vigueur rapide du TICE. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration finale adoptée le 27 septembre 2013 à la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE, et nous soulignons l'importance que revêt la mise en œuvre des mesures concrètes énoncées dans cette déclaration. L'entrée en vigueur du TICE constitue une avancée concrète d'importance cruciale aux fins de nouveaux efforts systématiques et progressifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, nous prions tous les États de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires ou toute autre explosion nucléaire et de s'abstenir de tout acte de nature à compromettre la réalisation des objectifs du Traité. Nous invitons à nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité, en particulier les États visés à l'Annexe 2.

Le renforcement de la sûreté, de la sécurité et de la viabilité à long terme des activités spatiales est une priorité clef de l'Union européenne. L'Union accueille donc avec satisfaction l'étude menée par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189) en application de la résolution 65/68. Nous remercions le Président du Groupe, M. Viktor Vasilev, de la Fédération de Russie, de ses efforts et de son dynamisme.

En 2007, l'Union européenne a lancé une initiative visant à élaborer un code de conduite international réglementant les activités spatiales. Le projet de code préconise des mesures de transparence et de confiance conformes aux résultats de l'étude menée par le Groupe d'experts. En mai 2013, à Kiev, l'Union européenne et le Gouvernement ukrainien ont organisé conjointement des consultations à participation non limitée sur le projet de code de conduite, qui ont permis aux participants de procéder à des échanges approfondis et de présenter leurs commentaires et leurs suggestions. À la suite de ces consultations, l'Union a élaboré un projet révisé, qui fera l'objet de délibérations à l'occasion du prochain cycle de consultations à participation non limitée, prévu à Bangkok du 20 au 22 novembre. L'Union européenne appelle tous les États intéressés à continuer de participer au processus d'élaboration d'un code de conduite international sur les activités spatiales.

Une autre priorité de l'Union européenne, à l'évidence, consiste à engager immédiatement et à mener rapidement à bien des négociations au sein de la Conférence du désarmement en vue de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Il est urgent d'adopter ce traité pour favoriser le désarmement nucléaire et compléter le TNP et le TICE. Les préoccupations en matière de sécurité nationale, si elles sont légitimes, peuvent et doivent être réglées dans le cadre du processus de négociations plutôt que de constituer des conditions préalables. Tous les États membres de l'Union européenne ont appuyé la résolution 67/53 de l'Assemblée générale.

La Conférence du désarmement, en application de son mandat, a un rôle crucial à jouer dans la négociation de traités multilatéraux. L'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement reste une source de profonde préoccupation. Il est plus urgent que jamais d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail. Nous espérons que le groupe de travail informel créé en vertu du document publié sous la cote CD/1956/Rev.1 obtiendra des résultats concrets et tangibles à cette fin. L'Union réaffirme sa volonté de participer à un débat de fond sur toutes les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes depuis longtemps favorables à l'augmentation du nombre de membres de la Conférence, et nous appuyons donc fermement la nomination d'un coordonnateur spécial sur l'augmentation du nombre de membres.

L'année dernière, plusieurs initiatives ont été adoptées à l'Assemblée générale relativement aux négociations sur le désarmement nucléaire, et l'Assemblée a notamment décidé de convoquer une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue à New York le mois dernier, et de créer un groupe de travail à composition non limitée en vertu de la résolution 67/56.

L'Union européenne tient à souligner la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de terroristes. Dans ce contexte, nous appelons au plein respect des obligations émanant des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité ainsi qu'au renforcement de la sécurité nucléaire des sources radioactives de haute activité. L'Union européenne tient à souligner le rôle essentiel que joue l'AIEA à cet égard, en particulier par l'intermédiaire du

Fonds pour la sécurité nucléaire, auquel l'Union verse des contributions importantes.

La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Islande, pays candidats; l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Je suis désolé d'avoir dépassé de quelques minutes le temps de parole qui m'était alloué.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'observateur de l'Union européenne des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à l'égard du Bureau. Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Royaume de Bahreïn, qui va intervenir au nom du Groupe des États arabes.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Au nom des membres de la Ligue des États arabes, je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la soixante-huitième session de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos qualités exceptionnelles contribueront considérablement au succès de nos travaux. Et je tiens également à féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie, pour ses efforts remarquables, ainsi que les membres du Bureau.

Je tiens d'abord à exprimer le soutien du Groupe des États arabes à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes réitère sa position sur le désarmement et la sécurité internationale, et sa conviction qu'une paix, une stabilité et une sécurité durables ne seront pas réalisables au niveau mondial tant qu'existent des armes nucléaires et des armes de destruction massive qui menacent notre planète. En conséquence, nous devons faire en sorte que l'humanité soit débarrassée de ces armes, et consacrer les énormes sommes ainsi libérées au développement. Nous croyons que les décisions convenues dans un cadre multilatéral, en vertu de la Charte des Nations Unies, sont le seul moyen viable de faire face aux questions du désarmement et de la sécurité internationale. C'est pourquoi le Groupe des États arabes appelle de nouveau tous les États à renouveler et à appliquer leurs engagements individuels et collectifs en faveur de la coopération multilatérale et réaffirme sa conviction quant à l'importance du rôle que

l'ONU doit jouer dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement.

Nous réitérons également notre croyance dans l'importance de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement et de la Première Commission en tant que forums multilatéraux de désarmement au rôle primordial, conformément au mandat défini en 1978, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement (voir S-10/2), où la question du désarmement nucléaire occupait une place hautement prioritaire. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, le 26 septembre, de la Réunion de haut niveau sur le désarmement, et nous espérons que cette Réunion et l'appui en faveur du désarmement nucléaire réitéré dans les nombreuses déclarations faites au cours de la Réunion constituent le premier pas vers une convention interdisant l'acquisition, la possession et l'utilisation des armes nucléaires. Dans l'optique de la réalisation de notre objectif commun de désarmement nucléaire, nous réitérons notre appui à la proposition faite par le Mouvement des pays non alignés, à savoir que chaque année, le 26 septembre devienne la journée internationale du désarmement nucléaire. Nous appuyons également les appels lancés en faveur de l'adoption d'un traité mondial interdisant la possession d'armes nucléaires, et de la tenue d'une conférence de haut niveau afin d'examiner les progrès réalisés dans ce domaine.

Le Groupe des États arabes continuera de participer de manière constructive au mouvement international en faveur du désarmement nucléaire. Nous avons commencé à prendre une part active à tous les forums multilatéraux qui traitent de cette question. Il convient de noter à cet égard que tous les États arabes ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qu'ils soumettent leurs installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Groupe des États arabes croit que le TNP constitue la base du régime international multilatéral de désarmement. Nous réitérons que, pour maintenir la paix internationale, les trois piliers du Traité, y compris le droit inaliénable de tous les États de mener des activités de recherche et de développement et d'acquiescer une technologie nucléaire à des fins pacifiques, comme l'indique l'article 4 du Traité, doivent être considérés sur un pied d'égalité. Le Groupe réitère que ce droit doit être conforme aux engagements juridiques des États et aux accords conclus avec l'AIEA.

L'appel du Groupe des États arabes en faveur d'un traité universel d'interdiction des armes nucléaires repose sur son attachement au principe du désarmement nucléaire, car cette interdiction est une priorité dans le domaine du désarmement, comme cela a été dit à la première session extraordinaire de l'Assemblée sur le désarmement. À cet égard, nous réaffirmons que le mécanisme de désarmement de l'ONU doit considérer les sessions extraordinaires sur le désarmement comme un point de référence qui ne peut être modifié ou amendé que par la tenue d'une nouvelle session extraordinaire. Le Groupe des États arabes appuie la position du Mouvement des pays non alignés qui appelle à la tenue d'une quatrième session extraordinaire sur le désarmement.

Encore une fois, le Groupe des États arabes appelle à la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. La Commission se souviendra que les États parties au TNP ont convenu à l'unanimité, à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, de la nécessité d'organiser, avant la fin de 2012, une conférence en vue de dénucléariser le Moyen-Orient et d'en faire une zone exempte d'armes de destruction massive, comme cela est prévu par la résolution 1985 (2011) du Conseil de sécurité et par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, afin que le Moyen-Orient soit au même niveau que d'autres régions du monde. Le Groupe des États arabes réitère qu'il est urgent de mettre en œuvre cette décision sur le Moyen-Orient en vue d'instaurer la paix et la sécurité régionales et internationales. Ceci est d'une importance capitale pour la sécurité nationale des États arabes, compte tenu notamment du refus continu d'Israël de prendre part à la Conférence ou même d'adhérer au TNP et de soumettre l'ensemble de ses activités nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA. Faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive est une responsabilité collective. Le Groupe des États arabes a apporté sa contribution en la matière. Au nom du Groupe, la Libye a présenté un rapport au Secrétariat des Nations Unies sur les efforts réalisés par le Groupe des États arabes dans ce domaine. D'autres parties responsables doivent appeler à la tenue d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, laquelle a été reportée à plusieurs reprises pour des raisons très faibles et injustifiables. En conséquence, ces parties doivent veiller activement à ce que cette conférence maintes fois

reportée ait finalement lieu en 2013, sans plus de délai et avec la participation de tous les pays de la région, afin qu'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive puisse être créée au Moyen-Orient dans le cadre du plan de travail mis en place à la dernière Conférence d'examen du TNP, qui se réunira à nouveau en 2015. Il revient aux États Membres de vérifier et de s'assurer que les parties honorent leur responsabilité, étant donné qu'il nous incombe à tous de veiller à la mise en œuvre des accords internationaux.

La société civile internationale, les organisations non gouvernementales, les parlementaires, les chercheurs et les scientifiques doivent également jouer leur rôle pour mobiliser l'opinion publique internationale sur la nécessité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Le Groupe des États arabes réaffirme que pour que cette conférence soit couronnée de succès, il faut faire montre de la volonté politique qui s'impose. Nous rappelons par ailleurs que la situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient ne doit pas servir de prétexte à reporter une nouvelle fois la tenue de la conférence. Ce serait là un pas en arrière qui bloquerait tous les efforts destinés à faire de la région une zone exempte d'armes nucléaires. Nous pensons que lier la dénucléarisation du Moyen-Orient au processus de paix est contraire à la logique. Au contraire, faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires est une condition nécessaire pour instaurer la paix, la stabilité et la sécurité dans la région. C'est aussi une condition essentielle pour que règne la confiance entre les parties. Une telle mesure s'inscrirait en outre dans le droit fil des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité, et permettrait de placer les installations nucléaires israéliennes sous le régime des garanties de l'AIEA.

Nous saluons toutes les initiatives et tous les efforts mis en œuvre pour appuyer et accélérer le processus de création du Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en particulier l'initiative égyptienne annoncée récemment, à la présente session de l'Assemblée générale, qui appelle les États du Moyen-Orient et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à remettre au Secrétaire général des lettres officielles exprimant leur appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive et invitant les États

qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux instruments et accords internationaux pertinents.

Nous estimons que la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation dans ce domaine, doit absolument être en mesure de jouer son rôle. Nous restons convaincus que la situation actuelle est due non pas aux défauts de la Conférence elle-même, mais à une absence de volonté politique. Dès lors, nous appelons à préserver le rôle essentiel de la Conférence du désarmement. Nous espérons que les initiatives actuelles visant à mettre en place des mécanismes parallèles ne viendront pas diluer les efforts en ce sens et que les travaux du groupe de travail informel chargé de définir un programme de travail déboucheront sur un consensus qui permettra à la Conférence de commencer à travailler dès que possible sur les quatre grandes questions inscrites à son ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité. Tous ces éléments sont liés les uns aux autres au sein d'un seul et même programme de désarmement nucléaire et ne sauraient être traités individuellement.

Nous sommes profondément convaincus que les activités menées dans l'espace doivent être exclusivement à caractère civil. Les accords internationaux dans ce domaine jouent un rôle positif à cet égard. Ils jouent également un rôle important pour ce qui est d'interdire l'utilisation d'armes de destruction massive et les activités militaires dans l'espace.

Il est toutefois reconnu que les instruments juridiques en vigueur ne sont plus suffisants. Nous voudrions donc qu'un comité soit créé au sein de la Conférence du désarmement pour traiter de cette question dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe voudrait également attirer l'attention de la Commission sur les efforts tenaces déployés par l'Ambassadeur Wolcott pour faire en sorte que le Traité sur le commerce des armes (A/CONF/217/2013/L.3, annexe) soit adopté. Le Groupe des États arabes a participé de façon active et constructive à la Conférence au cours de laquelle le Traité sur le commerce des armes a été négocié. Le pays frère du Maroc a par exemple coordonné le groupe de travail chargé de la rédaction du préambule exposant les principes et objectifs du Traité. Si nous sommes favorables au contrôle du commerce des

armes afin de maintenir la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales, nous réaffirmons toutefois que la mise en œuvre du Traité doit respecter les droits légitimes des États à la légitime défense et à préserver leur intégrité territoriale, ainsi que le droit inaliénable des peuples vivant sous occupation de se libérer et de décider de leur propre avenir.

En conclusion, le Groupe des États arabes vient donc de présenter ses priorités parmi les questions qui seront examinées par la Première Commission pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes parfaitement conscients que notre programme de travail est extrêmement complexe, mais cela ne doit pas limiter nos ambitions. Au contraire, cela doit nous amener à redoubler d'efforts afin de veiller au respect des principes de justice et de non-sélectivité. Ces principes sont essentiels pour garantir la volonté politique nécessaire au succès des travaux de la Commission. Le Groupe des États arabes réitère qu'il est déterminé à travailler de concert avec les autres membres de la Commission pour examiner toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationales. Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de m'excuser de la longueur de ma déclaration.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Le Groupe des États d'Afrique se réjouit tout particulièrement de vous voir diriger nos travaux. Nous sommes persuadés que votre vaste expérience des questions dont nous sommes saisis au cours de la présente session permettra de guider nos discussions et nos négociations. Je saisis également cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Le Groupe des États d'Afrique continue d'attacher beaucoup d'importance aux travaux de la Commission, et nous tenons à vous assurer de notre entière collaboration dans le cadre de nos délibérations sur le désarmement et la sécurité internationale.

Le Groupe s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le Représentant permanent de l'Indonésie.

À la soixante-septième session de l'Assemblée générale, il y a eu un regain d'efforts pour traiter un

large éventail de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Ainsi, le Groupe relève que la période 2012-2013 a vu la tenue de deux conférences sur le Traité sur le commerce des armes, de deux réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, et de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que le lancement du processus ayant conduit à la récente Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11).

En plus des activités statutaires habituelles de l'Assemblée générale, ces réunions et manifestations – notamment la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015 et la Conférence des États parties à la Convention sur les armes biologiques – nous rappellent les défis croissants qui se posent dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Par conséquent, nous devons trouver une démarche multilatérale appropriée pour relever ces défis grâce à des discussions, délibérations et négociations constructives, qui sont les normes acceptables reconnues par l'Assemblée.

Le Groupe continue de souligner le rôle primordial de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationales et réaffirme qu'il n'y a pas de substitut à une approche multilatérale pour résoudre les problèmes mondiaux liés au désarmement, conformément aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'occasion qui lui est donnée de présenter ses vues sur certaines des questions touchant à la sécurité mondiale.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme son appui à un désarmement nucléaire complet, condition absolue de la paix et de la sécurité dans le monde. Aucun État Membre faisant partie du Groupe des États d'Afrique n'est doté de l'arme nucléaire. Le Groupe rappelle que le Traité de Pelindaba est entré en vigueur en 2010, faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires et mettant en place un bouclier pour le territoire africain,

notamment en interdisant l'installation et les essais de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent.

Le Groupe des États d'Afrique estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est utile pour consolider le TNP et régler les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires en Afrique et dans d'autres régions du monde. Nous réaffirmons que l'existence et la détention prolongées des armes nucléaires, loin de garantir de manière absolue la sécurité, ne fait que renforcer la probabilité et le risque qu'elles soient un jour utilisées. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La présence d'armes nucléaires sur la planète constitue une menace existentielle pour la paix mondiale et la survie de la race humaine. Le Groupe salue les initiatives du Mouvement des pays non alignés relativement à cette menace grave qui pèse sur la sécurité internationale et se félicite de la toute récente Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, tenue le 26 septembre 2013 (voir A/68/PV.11).

À la lumière de ce qui précède, le Groupe des États d'Afrique appuie comme suit la feuille de route proposée par le Mouvement des pays non alignés. Premièrement, nous devrions approuver l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires pour en interdire la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi, et en vue de leur destruction. Deuxièmement, nous devrions faire du 26 septembre une journée internationale où nous renouvellerions notre détermination à éliminer complètement les armes nucléaires. Troisièmement, nous devrions convoquer une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire en 2018 pour examiner les progrès réalisés à la suite de la Réunion de haut niveau. Nous invitons tous les gouvernements, la société civile, les milieux universitaires et les médias à unir leurs efforts pour faire de cette feuille de route une réalité.

Les États dotés d'armes nucléaires doivent appuyer l'objectif de désarmement nucléaire et œuvrer en vue de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, en application des obligations juridiques multilatérales pertinentes et de l'objectif convenu au niveau mondial d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Pour ce faire, le Groupe insiste sur la nécessité pour les États

dotés d'armes nucléaires de cesser toute activité de modernisation, de perfectionnement, de rénovation et d'extension de la vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes, en vue d'en interdire la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage et le transfert, tout cela dans le cadre des efforts pour parvenir à leur élimination complète.

Le Groupe réaffirme de nouveau que l'élimination totale des armes nucléaires reste la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Le Groupe des États d'Afrique appuie également, et à titre prioritaire, les appels à la conclusion d'un instrument universel, non assorti de conditions et juridiquement contraignant offrant des assurances de sécurité négatives à tous les États non dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale de ces armes.

Le Groupe invite les États dotés d'armes nucléaires à réduire leur dépendance aux armes nucléaires pour assurer leur sécurité et juge inacceptable toute doctrine justifiant leur utilisation. Même si les mesures concernant la levée de l'état d'alerte, le dépointage, la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle et la réduction du nombre actuel d'armes nucléaires sont des pas dans la bonne direction, il convient de souligner qu'on aurait tort de considérer ces notions comme des substituts à l'élimination totale des armes nucléaires. Le Groupe des États d'Afrique prend note des préoccupations exprimées au cours de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 quant à l'absence de progrès dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010. Nous rappelons une nouvelle fois que nous devons tous respecter l'esprit et la lettre du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique appuie vigoureusement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. D'ici là, le Groupe exhorte Israël, le seul pays de la région à n'avoir pas adhéré au TNP ni déclaré son intention de le faire, à renoncer à la possession d'armes nucléaires et à adhérer au TNP sans conditions préalables et sans plus tarder.

Le Groupe exprime ses vives préoccupations quant au fait que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui aurait dû se tenir en 2012, n'a pas encore été convoquée, malgré la décision adoptée par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Les retards persistants dans la convocation de cette conférence sont contraires à la lettre et à l'esprit de la résolution de 1995 sur le

Moyen-Orient. Le Groupe engage tous les États du Moyen-Orient, y compris Israël, à participer à cette conférence sans conditions.

Le Groupe des États d'Afrique appelle les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques à le faire sans tarder. Les États qui n'ont pas ratifié la Convention sur les armes chimiques, qui est un accord de maîtrise des armements interdisant la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes, devraient lancer immédiatement ce processus en vue d'une ratification rapide.

Le Groupe africain souligne l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en gardant à l'esprit les responsabilités particulières des États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le TICE permet d'espérer qu'il sera possible de stopper la mise au point et la prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, le Groupe se félicite de la tenue de la huitième Conférence ministérielle organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue le 27 septembre 2013, mais déplore que le Traité ne soit pas encore entré en vigueur, presque 30 ans après la conclusion des négociations. Le Groupe appuie la volonté de la communauté internationale de continuer à promouvoir un traité qui pourrait enfin marquer le début du processus de désarmement nucléaire. Nous encourageons les États visés à l'annexe 2, en particulier ceux qui n'ont pas encore adhéré au TNP, à signer et à ratifier le TICE.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe aux autres États Membres pour réaffirmer l'importance de la Conférence du désarmement, non seulement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, mais également pour le rôle utile qu'elle peut jouer pour briser l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement nucléaire. Nous tenons à souligner combien il importe que la Conférence du désarmement adopte d'urgence un programme de travail global et équilibré. À cet égard, le Groupe prend note de tous les efforts déployés et de toutes les propositions faites à la Conférence, ainsi que du fait que la Conférence a adopté, le 29 mai 2009, le programme de travail pour la session de 2009 (CD/1864) – qui n'a pas été appliqué. Il faut appuyer la redynamisation de la Conférence du désarmement afin qu'elle puisse atteindre ses objectifs.

Nous devons également nous employer à élever le niveau des délibérations à la Commission du désarmement et à la Première Commission. Le Groupe souligne l'intérêt du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement et l'importance de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif de chacune des composantes de ce mécanisme.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'adoption par l'Assemblée, le 2 avril 2013, du Traité sur le commerce des armes en vue d'élaborer

« un instrument juridiquement contraignant sur les normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert international d'armes classiques » (*résolution 67/234 A, troisième alinéa du préambule*).

Ce Traité doit être appliqué de manière équilibrée et objective pour protéger les intérêts de tous les États, et pas uniquement ceux des principaux États qui fabriquent et exportent des armes au niveau international.

Ce Traité peut être appliqué dans son intégralité et de manière équilibrée, avec la coopération de tous. Le Groupe reconnaît et réaffirme le droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques et leurs pièces et composantes pour répondre à leurs besoins de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Groupe reconnaît qu'un système non réglementé de transfert des armes classiques favorise le commerce illicite et, dans certains cas, permet à des acteurs non étatiques d'avoir librement accès à ces armes et de les utiliser. Nul n'est à l'abri d'une utilisation aveugle des armes classiques par des personnes ou des groupes illégaux. Le Groupe appelle les principaux fournisseurs d'armes à ratifier le Traité et à promouvoir sa ratification dès son entrée en vigueur. Le Groupe encourage les États Membres à combler les lacunes créées par le transfert non réglementé des armes classiques et demande qu'aucune restriction injustifiée ne soit imposée à l'exercice par les États de leur droit souverain de légitime défense.

Le Groupe des États d'Afrique demeure extrêmement préoccupé par le commerce illicite, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique.

La deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ayant été menée à bien, nous continuons de souligner l'importance d'une mise en œuvre équilibrée, intégrale et efficace de ce Programme d'action. Le Groupe souligne que la coopération et l'assistance internationales sont essentielles à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action. Le Groupe attend avec intérêt la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue en 2014, et s'engage à apporter son plein appui au Président désigné en vue d'en assurer le succès.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique tient à souligner l'importance de la volonté politique et de la transparence dans l'examen des questions liées au désarmement international et à la sécurité internationale. Nous pensons que nos délibérations des jours à venir doivent tenir compte de la nécessité de faire avancer les travaux de la Première Commission et de promouvoir la paix. Le Groupe soumettra deux projets de résolution pour lesquels il recherche l'appui de toutes les délégations : sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre élection à la tête de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence, nous mènerons à bien les travaux de cette importante Commission.

La Commission est chargée de s'attaquer plus efficacement aux problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face et qui menacent la sécurité collective. Nous entamons nos travaux dans un contexte préoccupant et sous l'ombre pesante des terribles scènes de la souffrance causée par l'emploi d'armes de destruction massive en Syrie et de la prise en compte nécessaire de l'existence de ces armes inhumaines.

Le Mexique appuie la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'établir un plan inédit de destruction rapide des arsenaux chimiques syriens, sous le contrôle et

la supervision de cette organisation, dans le but de démanteler, neutraliser et détruire la totalité de ces armes d'ici au premier semestre de 2014. Il tient compte de l'existence des normes interdisant les armes chimiques et renforce l'importance des mécanismes multilatéraux en matière de désarmement.

L'accession de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction constitue une étape importante soulignant qu'il est urgent que tous les États, sans exception, soient parties à cette Convention et honorent tous les engagements et toutes les obligations qui y en découlent.

L'interdiction et l'élimination des armes chimiques sont essentielles, tout comme celles des armes nucléaires. Le Mexique considère que la possession d'armes nucléaires mérite tout autant d'être condamnée et rejetée que la possession d'armes chimiques ou biologiques. Leur existence même pose une menace à l'humanité, et l'absence de progrès concrets en matière de désarmement nucléaire constitue une irresponsabilité historique. C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue récente, le 26 septembre, pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, de la Réunion de haut niveau consacrée exclusivement au désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11). La participation de haut représentants de 70 pays est une preuve que la communauté internationale est unanime pour exiger que l'ONU fasse des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire.

Nous saluons les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, dont la réunion Genève a été couronnée de succès et qui présentera son rapport à l'Assemblée à la présente session. L'existence et les travaux de ce groupe démontrent une fois de plus que la communauté internationale ne souhaite pas être à la merci des intérêts d'une minorité quand il s'agit de promouvoir le désarmement nucléaire.

Nous devons rappeler qu'un système mondial de sécurité collective garantissant une paix durable ne peut être basé sur la menace ou l'emploi de la force ni sur l'accumulation et la modernisation d'armes de destruction massive, comme c'est le cas des armes nucléaires.

Nous ne cesserons d'insister sur le fait que le désarmement a un impact direct sur la paix et le développement de l'humanité.

En mars, 127 pays se sont réunis à Oslo pour discuter des conséquences catastrophiques des armes nucléaires avec des représentants d'organisations internationales, des scientifiques et des représentants de la société civile. Le Mexique accueillera la deuxième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se déroulera à Nayarit, sur la côte Pacifique mexicaine, les 13 et 14 février 2014. Cette réunion nous permettra de continuer à approfondir notre connaissance des effets désastreux des armes nucléaires, en particulier leurs incidences humanitaires à long terme dans les domaines économique, sanitaire et environnemental, ainsi qu'en matière de sécurité alimentaire et de déplacement de populations. Nous espérons que tous les États Membres de l'ONU participeront à la Conférence de Nayarit.

Il ne fait aucun doute que l'une des plus grandes réussites multilatérales de ces cinq dernières années, dont le Mexique se félicite, est l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale (résolution 67/234 B), qui a été ouvert à la signature le 3 juin dernier. Pour montrer son attachement au Traité, le Mexique a déposé son instrument de ratification le 25 septembre. Nous nous félicitons que 113 pays aient signé le Traité sur le commerce des armes et que sept l'aient déjà ratifié. Ces chiffres sont incontestablement encourageants. Le Mexique demande à tous les pays de signer et ratifier au plus vite ce traité historique afin qu'il entre rapidement en vigueur, et il les prie de faire une déclaration d'application provisoire afin d'accélérer la mise en œuvre.

Le Mexique invite également tous les États à saisir l'occasion du lancement du nouveau cycle d'examen pour la période 2014-2018 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en particulier la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, pour encourager des synergies permettant d'accroître la complémentarité entre le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action et d'autres processus similaires, et ce, en vue de renforcer les mesures de coopération régionale et mondiale en matière de lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. On contribuerait ainsi à la mise en place d'un mécanisme institutionnel international solide pour lutter contre les

incidences néfastes du commerce irresponsable et du trafic de ces armes sur la paix et la sécurité mondiales, et plus particulièrement sur les populations directement touchées.

Pour terminer, j'appelle l'attention de la Commission sur un fait indéniable. Il subsiste un petit groupe d'États à ne pas être parties aux grands instruments internationaux interdisant les armes de destruction massive ou les armes frappant sans discrimination. Nous savons tous que ces États qui ne sont pas parties au régime de non-prolifération nucléaire, qui n'ont pas interdit les armes chimiques et biologiques ou qui n'ont pas adhéré aux Conventions sur les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions ne forment qu'une petite minorité. Ils ne sont aussi que quelques-uns ceux qui entendent continuer de mener des essais nucléaires ou qui continuent de militer en faveur de la possession de telles armes. C'est pourquoi le Mexique lance un appel à l'ensemble de la communauté internationale pour que cesse cette situation aberrante. Je demande aux États qui ont jusqu'à présent refusé de prendre des mesures énergiques en faveur du désarmement et de la non-prolifération de le faire, et de le faire maintenant. La voix de la majorité des États et de l'humanité ne doit pas être étouffée par les intérêts d'un petit nombre.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Ibrahim Dabbashi, de votre élection à la présidence de cet organe important qu'est la Première Commission. Je vous assure, ainsi que les autres membres du Bureau, du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Le mois dernier, j'ai été nommé au poste de Représentant permanent du Japon à Conférence du désarmement à Genève. C'est pour moi un immense plaisir que de retrouver ainsi la communauté du désarmement. Je me réjouis à la perspective de collaborer étroitement avec vous, Monsieur le Président, et avec tous mes autres collègues en vue de mener à bien nos tâches importantes.

L'objectif suprême du désarmement est de faire en sorte que le monde soit plus sûr et que moins d'armes y circulent, et je suis convaincu que nous pouvons faire avancer le désarmement sans porter atteinte à la sécurité des États. Bien que le désarmement ne soit pas une tâche facile que l'on peut accomplir du jour au lendemain, il est temps que nous conjuguions nos efforts pour progresser dans ce domaine, et ce, pour les raisons suivantes. Premièrement, à la lumière des difficultés financières mondiales actuelles, le désarmement mérite un regain

d'attention car il peut être un moyen d'atténuer les problèmes budgétaires auxquels sont confrontés tous les États. Deuxièmement, étant donné que le désarmement présente le double avantage de renforcer la confiance et la sécurité, toute avancée nous permettrait de développer la confiance mutuelle. Troisièmement, donner suite à nos objectifs de désarmement permet à chaque État d'affirmer sa valeur morale.

Pour faire avancer le désarmement en tant que tel, il est absolument capital de mobiliser la volonté politique nécessaire. Or j'estime que nos dirigeants ont fait montre d'une ferme volonté politique le mois dernier durant la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11). Ainsi le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères japonais ont tous deux participé à cette réunion pour manifester leur forte volonté politique en faveur du désarmement. Durant la même semaine, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, dont mon pays est membre, a organisé sa réunion des ministres des affaires étrangères à New York et accueilli à bras ouverts deux nouveaux membres, le Nigéria et les Philippines.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement se trouve dans l'impasse depuis si longtemps et partageons le sentiment de frustration général à cet égard. Cette déception peut être interprétée comme l'une des raisons à l'origine de plusieurs initiatives entreprises en dehors de la Conférence, notamment la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales, la mise en place d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations pour un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, et la tenue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée.

Le Japon est attaché aux caractéristiques particulières qui font de la Conférence du désarmement l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et il ne ménagera donc aucun effort pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant lorsqu'il en assumera la présidence en 2014 durant la troisième et dernière année du cycle triennal. Je tiens à souligner, comme l'a déclaré le Premier Ministre de mon pays, M. Shinzo Abe, à la Réunion de haut niveau, que l'heure est venue pour les États, qu'ils soient ou non dotés de l'arme nucléaire, de surmonter leurs différends et

d'unir leurs efforts afin d'éliminer totalement les armes nucléaires. C'est absolument fondamental, et je ne puis imaginer que la Conférence du désarmement aille de l'avant sans une telle approche.

Tout en nous efforçant de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve, nous devons également poursuivre nos efforts en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire des processus de désarmement et de non-prolifération. Sur la base des débats de fond tenus durant les première et deuxième sessions du Comité préparatoire, nous devons, à la troisième session, traduire nos délibérations en une recommandation. Nous espérons que tous les États y contribueront de façon constructive. Le Japon attend également beaucoup du rapport que vont présenter à cette même session les cinq États nucléaires sur leurs efforts de désarmement nucléaire, et il leur demande instamment de poursuivre leur action à l'approche de 2014.

Compte tenu de son histoire, le peuple japonais aspire et souscrit sincèrement à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Dans le même temps, je tiens aussi à souligner que le désarmement doit tenir compte, en s'appuyant sur une approche en prise avec la réalité, des risques imminents qui pèsent sur la communauté internationale. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Fumio Kishida, a mis en avant cet aspect dans le discours qu'il a prononcé à la Réunion de haut niveau. Dans ce contexte, le Japon présentera une nouvelle fois cette année à la Commission la résolution intitulée « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ». Nous espérons sincèrement que notre projet de résolution recueillera un appui aussi large que possible.

Le Japon attend également avec intérêt les discussions à venir au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations pour un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, qui commencera ses travaux l'année prochaine. Cela permettra non seulement de poser les bases indispensables à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais également de donner un nouvel élan aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Les programmes de la République populaire démocratique de Corée en matière de développement nucléaire et de missiles, dont les travaux

d'enrichissement de l'uranium, constituent de graves violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Un essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est totalement inacceptable, car il constitue un grave défi lancé au régime international de non-prolifération centré sur le TNP, et compromet sérieusement la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est et de l'ensemble de la communauté internationale. De plus, en avril de cette année, la République populaire démocratique de Corée a annoncé qu'elle réaménagerait et rouvrirait ses installations nucléaires de Yongbyon, ce qui constituerait une autre violation des accords convenus dans le cadre des pourparlers à six et au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les efforts que nous avons faits pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires risquent d'être réduits à néant. Le Japon engage instamment la République populaire démocratique de Corée à respecter l'ensemble de ses obligations et engagements internationaux, y compris les résolutions du Conseil de sécurité et la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six. Encore une fois, nous exhortons vivement la République populaire démocratique de Corée à renoncer complètement à ses programmes en matière de développement nucléaire et de missiles d'une manière vérifiable et irréversible.

La question nucléaire iranienne préoccupe aussi gravement la communauté internationale tout entière. Le Japon exhorte l'Iran à respecter les demandes figurant dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous appelons également l'Iran à prendre des mesures substantielles dans l'optique d'un règlement pacifique de la question. Le Japon espère que de véritables négociations se tiendront avec le Gouvernement des E3+3 et l'AIEA, et que celles-ci aboutiront à des résultats concrets.

Le Japon est extrêmement préoccupé par la récente utilisation d'armes chimiques en Syrie, qui ont fait un grand nombre de morts et de blessés, dont des femmes et des enfants innocents. L'utilisation d'armes chimiques n'est admissible en aucune circonstance. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui a renforcé la décision prise par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et qui constitue la base de mesures concrètes pour l'élimination de ces armes barbares. Le Japon engage instamment le Gouvernement syrien à respecter fidèlement et intégralement le programme d'élimination

des armes chimiques énoncé dans la décision du Conseil exécutif de l'OIAC et la résolution du Conseil de sécurité. Nous continuerons à appuyer les efforts déployés actuellement par des pays et des organisations pour veiller à ce que les armes chimiques ne soient plus jamais utilisées.

S'agissant de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), il importe de mettre en œuvre le rapport de la Troisième Commission et de s'adapter à l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité internationale. Le Japon a assumé un rôle constructif dans la réalisation des objectifs de la CIAC. En outre, le Japon s'est engagé à faire tous les efforts possibles pour compléter la destruction des armes chimiques abandonnées en Chine et a réalisé des progrès considérables en la matière.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes biologiques, le Japon se félicite de la tenue fructueuse de la Réunion d'experts en juin à Genève, sous la direction efficace de la Présidente, M^{me} Judit Körömi. En notre qualité de membre du groupe JACKSNNZ – Japon, Australie, Canada, République de Corée, Suisse, Norvège et Nouvelle-Zélande – nous poursuivrons nos efforts en vue de renforcer l'application de la Convention tout en tenant compte des changements scientifiques et technologiques et de la question du double usage.

L'adoption du Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B) par l'Assemblée générale le 2 avril a été indéniablement un succès marquant dans l'histoire de la maîtrise des armements. Le moment est désormais venu de consolider nos efforts afin de faire entrer au plus vite le Traité en vigueur et d'en appliquer les dispositions pour réaliser notre objectif, qui est notamment de réduire les souffrances humaines. Le Japon est déterminé à poursuivre activement ses efforts en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité, de la mise en place d'un secrétariat efficace et, surtout, de la promotion d'efforts internationaux visant à mieux réglementer le commerce mondial des armes et à lutter contre le transfert illicite des armes classiques.

Je voudrais conclure enfin en soulignant que le Japon est actif depuis longtemps dans le domaine de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération afin de faire connaître les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. Sur la base de notre expérience historique, nous n'oublions jamais l'aspect humanitaire du désarmement. Cette question universelle concernant tous les membres de cette communauté, nous espérons qu'elle sera examinée

d'une manière inclusive et universelle et que ce processus restera ouvert afin que chaque État soit en mesure de le suivre. Nous croyons que ces débats constitueront un point de départ, et le Japon redoublera d'efforts pour sensibiliser l'opinion publique à cette question.

M. Elshakshuki (Libye) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit d'emblée permis de vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que les membres du Bureau, et de vous souhaiter plein succès dans votre tâche.

La Libye souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, de Bahreïn au nom du Groupe des États arabes et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

La Libye réitère son intention de continuer à honorer tous ses engagements, conformément aux instruments internationaux sur l'élimination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Elle coopère en toute transparence et avec crédibilité avec la communauté internationale en appui aux efforts déployés aux niveaux régional et international afin de mettre en œuvre les dispositions et les textes des accords et protocoles internationaux et de créer un environnement propice à l'élimination des armes de destruction massive. Suite à l'adoption de la nouvelle Constitution et à la formation d'un Gouvernement élu qui jouit d'une entière légitimité, la Libye est déterminée à réexaminer certains des instruments internationaux relatifs au désarmement auxquels elle n'a pas encore adhéré, et à prendre les mesures nécessaires pour le faire.

Il ne fait aucun doute que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. En attendant la réalisation de cet objectif, la Libye rappelle l'importance des initiatives qui mènent à une renonciation volontaire aux armes nucléaires et aux programmes d'armes nucléaires. À cet égard, nous rappelons qu'en 2003, la Libye avait renoncé volontairement à son programme nucléaire et à ses autres programmes d'armes de destruction massive. Nous formons l'espoir que d'autres pays imiteront la Libye, l'Afrique du Sud, le Kazakhstan, l'Ukraine et le Bélarus. La Libye s'attache à détruire tous ses stocks d'armes chimiques dans les délais fixés par la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

La Libye saisit la présente occasion pour appeler les États dotés d'armes nucléaires à respecter leurs engagements, tels que stipulés dans l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP); et à mettre en œuvre le document de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi que les 13 mesures concrètes figurant dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, le plan d'action contenu dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010 et la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). La Déclaration du Millénaire soulignait l'intention de la communauté internationale d'éliminer toutes les armes de destruction massive, et en particulier les armes nucléaires, et de maintenir ouvertes toutes les voies propices à la réalisation de ce noble objectif, y compris la possibilité de convoquer une conférence internationale pour déterminer les moyens d'éviter les menaces nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques sont d'importants instruments internationaux de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Ne pas adhérer à ces instruments continue donc de faire peser une sérieuse menace sur la paix mondiale. Une fois de plus, nous appelons tous les États à se conformer à ces instruments et à veiller à ce qu'ils soient appliqués de manière effective. En adhérant à la CIAC et en démontrant sa volonté de renoncer à toutes ses armes chimiques, la Syrie ouvre la voie qui débarrassera le Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Par conséquent, il est temps que la communauté internationale fasse pression sur Israël afin qu'il accepte lui aussi le TNP, car il est le seul État nucléaire de la région à ne pas l'avoir fait, d'autant plus que ses installations nucléaires ne sont pas soumises au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique de (AIEA). Il nous faut intensifier tous les efforts diplomatiques, avec la coopération de tous les pays, afin de clarifier le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Nous soulignons également à quel point il est fondamental de parvenir à l'universalité du Traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE). Nous sommes tous convaincus que l'application effective de ce traité contribuera à l'avènement d'un monde sûr et exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de respecter les critères du TICE et de

maintenir le moratoire sur les essais nucléaires ou toute autre explosion nucléaire jusqu'à ce que le Traité entre en vigueur. Nous appelons tous les États Membres à s'abstenir de prendre des mesures allant à l'encontre des dispositions du TICE, à s'engager à respecter les principes dudit Traité et à faire en sorte qu'il entre en vigueur.

Conformément aux articles I et II du Traité, la Libye réaffirme le droit inaliénable qu'ont tous les États parties au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ce, sans discrimination. Comme indiqué dans le Traité, établir un équilibre entre les droits et les obligations des États est à la fois une règle des plus élémentaires et des plus fondamentales. La Libye reconnaît le rôle important de l'AIEA et de ses mesures de sécurité, et elle est favorable à leur renforcement ainsi qu'à leur efficacité accrue.

La Libye renouvelle son appui aux efforts internationaux pour créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, car elles sont un bon moyen d'avancer vers l'élimination rapide de ces armes et du danger qu'elles représentent pour le monde entier. À cette fin, nous demandons instamment au Secrétaire général et aux autres acteurs influents de s'employer à encourager tous les États concernés à participer de manière constructive à la conférence, initialement prévue en 2012, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous les invitons également à redoubler d'efforts pour que soient mises en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ainsi que celle adoptée à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. De tels efforts permettraient d'organiser la conférence avant la fin de cette année, et de convaincre tous les États de la région d'y participer pleinement afin de faire en sorte qu'elle soit un succès.

Il est de plus en plus urgent que nous revitalisions le mécanisme multilatéral pour le désarmement, notamment la Conférence du désarmement, qui se trouve malheureusement dans l'impasse en raison d'un manque de volonté politique de la part de certains États Membres. La Libye demande à ce que des mesures immédiates soient prises pour permettre à la Conférence, premièrement, d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire dans l'optique de convenir d'un projet de convention sur les armes nucléaires;

deuxièmement, de rouvrir les pourparlers sur une convention visant à débarrasser le monde de tous ses stocks d'armes nucléaires et de matières fissiles et troisièmement, de créer un instrument international juridiquement contraignant et non assorti de conditions qui fournirait des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace des armes nucléaires. Conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996, la Libye est en effet favorable à l'adoption d'un instrument international qui protégerait les États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace des armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes classiques, la Libye a signé le Traité sur le commerce des armes le 9 juillet 2013, car elle est convaincue de la nécessité de fixer des normes internationales communes strictes pour faire en sorte que des armes ne pénètrent pas clandestinement dans les zones de conflit, en particulier dans les régions d'Afrique.

La Libye souligne que parmi les principes internationaux à prendre en considération figure le droit des États à la légitime défense, à l'unité et à l'intégrité territoriales, à la résistance à l'occupation, et à l'autodétermination. L'application de la politique de deux poids, deux mesures dans le but d'exercer une pression ou un chantage politique doit être évitée. La Libye tient aussi à souligner l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et la nécessité de s'employer, compte tenu des résultats déjà obtenus, à l'appliquer dans son intégralité.

En conclusion, la Libye insiste sur le fait que la coopération internationale et multilatérale et une volonté politique sérieuse sont les deux conditions fondamentales qui permettront d'avancer vers la réalisation des objectifs de désarmement et de garantir le développement, la paix et la prospérité pour tous.

M. Schmid (Suisse) : Je tiens en tout premier lieu à m'associer aux délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

La présente session de l'Assemblée générale entame ses travaux dans un contexte marqué par le conflit en Syrie. La Mission d'enquête des Nations unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques

en République arabe syrienne a confirmé que des armes chimiques avaient bien été utilisées sur une relativement grande échelle. Cet acte constitue une violation grave du droit international humanitaire, que la Suisse condamne avec la plus grande fermeté. Il est essentiel de prévenir de nouvelles exactions et d'empêcher que les crimes graves restent impunis, quels qu'en soient les auteurs présumés. C'est dans cet esprit que, dès juin 2012, la Suisse a pris l'initiative de demander la saisine de la Cour pénale internationale, démarche soutenue par 57 États qui reste totalement d'actualité.

La Suisse considère que l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques est une avancée importante et prometteuse sur la voie de l'universalisation de cet instrument. Nous saluons la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et la décision sur la destruction de l'arsenal chimique syrien prise par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et appelons à la prompte mise en œuvre des mesures arrêtées.

La Suisse est aussi profondément préoccupée par l'utilisation d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel en Syrie. Il est essentiel que toutes les parties au conflit respectent toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population civile ainsi que les personnes qui ne participent pas, ou plus, aux hostilités.

L'année 2013 a été marquée par la conclusion du Traité sur le commerce des armes (résolution 67/234 B). Adopté par l'Assemblée générale à une très large majorité, cet instrument représente une importante réussite venant couronner des années d'efforts pour mieux régler le commerce international des armes et combler une lacune dans le système juridique international, en établissant des règles et des principes communs en la matière. Il représente une étape majeure dans la maîtrise des armements, les États parties s'engageant à donner un rôle majeur au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme en matière d'autorisation des transferts d'armes.

Il est essentiel à présent que le Traité entre rapidement en vigueur. En plus, pour réaliser les objectifs du Traité, il sera essentiel d'appliquer fidèlement et efficacement ses dispositions. La Suisse a préparé un modèle de déclaration interprétative relatif à certaines dispositions du Traité et nous saluerions la possibilité

d'examiner ces questions plus à fond avec les parties intéressées.

L'appui institutionnel au Traité jouera également un rôle essentiel dans sa mise en œuvre. La première réunion des États parties aura la prérogative de décider de la structure du futur secrétariat. Quelles que soient sa forme définitive, ses responsabilités et sa configuration, la Suisse est convaincue que son implantation à Genève apporterait des avantages significatifs. Genève bénéficie en effet de la présence d'un réseau unique de bureaux des Nations Unies, d'autres organisations internationales, de représentations nationales, d'organisations non gouvernementales et d'institutions universitaires possédant une grande expertise des questions relatives à la sécurité, au désarmement, aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et au commerce. Nous avons la conviction que cette proximité, conjuguée à l'esprit de Genève – qui est synonyme de paix, de coopération et d'innovation –, contribuerait au succès de la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Le projet « ATT Network » récemment lancé, un projet conduit par des organisations non gouvernementales et implanté à Genève avec pour objectif de coordonner les activités liées à la promotion du Traité et à sa mise en œuvre, souligne le rôle que joue Genève dans la promotion de cet instrument.

Prévenir la prolifération des armes nucléaires et parvenir à un monde exempt de ces armes demeurent des objectifs que la communauté internationale doit poursuivre avec fermeté et détermination. Les efforts récents ont souligné que l'emploi d'armes nucléaires aurait des effets dévastateurs immédiats et à long terme, auxquels il ne serait pas possible de remédier efficacement. De telles conséquences humanitaires seraient inacceptables. Nous nous félicitons que la conférence qui s'est tenue à Oslo en mars dernier ait permis à la communauté internationale d'approfondir sa compréhension de ces effets. La conférence de suivi, qui aura lieu au Mexique l'année prochaine, offrira l'occasion de mener plus avant la réflexion.

Il ressort clairement de ces débats que les armes nucléaires constituent une menace pour la sécurité des États et pour la sécurité humaine. Nous demeurons convaincus de la nécessité de redoubler d'efforts et d'entreprendre des actions concrètes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Si le désarmement et la non-prolifération nucléaires constituent un impératif, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire des

efforts communs déployés dans ce domaine. Il faut donc donner priorité à la pleine mise en œuvre des résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et de celles qui l'ont précédée, notamment en vue d'assurer le succès de la Conférence d'examen de 2015. Cependant, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui s'est tenue cette année, a montré qu'il subsiste de nombreux défis de taille. Tous les États parties ont un intérêt commun à aller résolument de l'avant dans les mois qui viennent et à préserver la crédibilité du TNP.

Relever les défis du désarmement et de la non-prolifération nucléaires relève de la responsabilité partagée de tous les États. La communauté internationale tout entière devrait s'employer fermement à mettre en œuvre les engagements contractés en matière de non-prolifération et à en assurer le respect. Le même effort collectif est nécessaire dans le domaine du désarmement nucléaire. Les États non dotés de l'arme nucléaire ont un rôle à jouer pour promouvoir et faire progresser le désarmement nucléaire. Pour leur part, les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité particulière d'accélérer leurs efforts de désarmement nucléaire pour assurer la viabilité à long terme du régime de non-prolifération.

Enfin, nous saluons les efforts récents pour trouver des moyens novateurs de remédier à la paralysie du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, qui empêche de faire progresser la cause du désarmement nucléaire. En particulier, nous nous félicitons des résultats positifs obtenus par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus que l'approfondissement et le développement de certaines propositions avancées apporteraient une valeur ajoutée et qu'un tel exercice pourrait compléter et renforcer d'autres efforts entrepris dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement ait, cette année encore, échoué à amorcer des négociations, en dépit des efforts intenses consentis et des propositions formulées par plusieurs des présidences de la Conférence. Dans le même temps, nous nous félicitons de l'approfondissement cette année du débat sur la revitalisation de. L'établissement d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail constitue une initiative prometteuse et démontre la volonté des membres de la Conférence du

désarmement de sortir de l'impasse. Dans ce contexte, nous encourageons la Conférence du désarmement à donner suite à la proposition visant à mettre en place un organe subsidiaire chargé d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement en analysant ses méthodes de travail.

Nous espérons que ces efforts se poursuivront et qu'ils porteront leurs fruits en termes de revitalisation du mécanisme de désarmement. Nous restons convaincus qu'il est essentiel que la communauté internationale dispose d'une Conférence du désarmement opérationnelle pour relever efficacement les défis liés à la sécurité internationale et au désarmement. La Suisse continuera de suivre activement cette question et d'œuvrer à la revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Le Président (*parle en arabe*) : Il ne nous plus que six minutes avant la fin de la séance. Une délégation demande la parole pour exercer son droit de réponse. Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui va intervenir au titre de l'exercice du droit de réponse.

M. Kim Jin Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Dans le cadre de l'exercice du droit de réponse relativement aux commentaires sans fondement faits par le représentant du Japon il y a quelques minutes, je voudrais, une fois de plus, appeler l'attention de la Commission sur l'aspect suivant concernant la question nucléaire – pour reprendre l'expression du représentant du Japon – sur la péninsule coréenne.

Premièrement, nous sommes un État partie au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et nous avons le droit légitime d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Toutefois, ces droits légitimes, que nous pouvons exercer par le lancement de satellites à des fins pacifiques, sont totalement bafoués par le Conseil de sécurité. Après le lancement de notre satellite, le Japon en a également lancé un, en utilisant la technologie des missiles balistiques. Le Conseil de sécurité a condamné notre utilisation de cette technologie pour lancer notre satellite. Pour autant que nous le sachions, c'est le seul moyen de lancer des satellites dans l'espace extra-atmosphérique. Le Japon a également utilisé cette technologie pour lancer son satellite, mais le Conseil n'a pas mis en cause le Japon ni appelé une quelconque attention sur ce pays, ce qui est totalement absurde.

Deuxièmement, le représentant du Japon a soulevé des doutes sur notre troisième essai nucléaire. Cet essai s'inscrivait pleinement dans le cadre de l'exercice de notre souveraineté, dans le but de protéger cette souveraineté et le droit légitime à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Le représentant du Japon a également fait des remarques sur les pourparlers à six, disant que nous devons reprendre ces pourparlers et respecter pleinement les accords conclus dans ce cadre. Cela est aussi totalement absurde. Le Japon n'est pas tenu, que ce soit pour des raisons morales ou juridiques, de donner son avis sur les pourparlers à six. Les États prenant part aux pourparlers ont fait observer que le Japon n'a respecté aucune de ses obligations. Les protagonistes

des pourparlers à six ont écarté le Japon de ce processus. Le représentant du Japon nous a également exhortés à respecter nos obligations et engagements internationaux, y compris les résolutions du Conseil de sécurité et la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six. Comme nous l'avons précisé récemment, ces remarques violent totalement notre souveraineté, notre indépendance et notre droit à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat général sera close demain, le 8 octobre, à 18 heures.

La séance est levée à 13 heures.